

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1155

9 mai 2008

SOMMAIRE

A & A Company S.A.	55417	Labelle Fontaine S.A.	55421
Allco Wind Energy (Luxembourg) no 5 S.à r.l.	55416	Les 5 Anneaux S.A.	55438
Antiparos Properties S.A.	55422	LGI	55440
Antiparos Properties S.à r.l.	55422	Lodge Aventure Investments	55419
Aquaris Investments S.A.	55418	Lord Byron Holdings S.à.r.l.	55421
BBEIF (Willow) 03 S.à r.l.	55430	Lux Diamond Technologies S.A.	55408
Beaconinvest S.A.	55415	Luxembourg Aircraft Repair	55407
Bisa S.A.	55395	Maitagaria-SPF	55421
Bottris Investments S.A.	55416	Matrix Holdings S.A.	55418
Carmela S.à r.l.	55440	Micheline Invest	55412
C.J.L. Participations S.A.	55399	Mirabaud Equities	55419
Compagnie Walser des Eaux S.A.	55398	Mirabella	55402
Compradore S.A.	55403	Mocelia S.A.	55402
EB Holding S.à r.l.	55400	Monte Lux S.A.	55407
Equity 51 S.A.	55420	Movilliat Construction S.A.	55394
Fabemibri	55399	Nevis S.A.	55405
Fiduciaire Fernand Sassel & Cie S.A.	55429	New Stream AG	55412
GE Financing (Luxembourg) S.à r.l.	55394	NG Luxembourg 4 S.à r.l.	55408
GHE Holding S.A.	55406	Nordea Bank S.A.	55422
Global Alternative Investment Fund Management Company S.A.	55420	NTR Lux Finance S.à r.l.	55440
Global Fund Selection Sicav	55418	Palca Investments	55403
HPMC1 S.à.r.l.	55403	Pan European House S.à r.l.	55411
HSBC Property Investment (French Offices)	55405	ParisLux	55438
HSBC Property Investments Luxembourg	55405	Principal Investment Company N. 1	55416
Indurisk Rückversicherung AG	55415	PS S.à r.l.	55420
Intelligent Technologies S.A.	55412	Richardson Investments Bordeaux S.à r.l.	55395
Intertel & Co	55420	RIL II Hornbeams S.à r.l.	55394
Investment 2000 S.A.	55406	Sefi One S.A.	55415
Invict Business S.A.	55398	Sigma Fund	55417
Jarod	55411	Stripes S.A.	55419
kdconsult s.à.r.l.	55413	testor s.à r.l.	55417
		Tunis Bay S.à r.l.	55411

RIL II Hornbeams S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: GBP 8.995,98.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 130.134.

EXTRAIT

En date du 18 décembre 2007, l'associé unique de la Société, Residential Initiatives II S.à r.l., a transféré son siège social au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 avril 2008.

Pour extrait conforme

RIL II Hornbeams S.à r.l.

Michael Denny / Benoît Bauduin

Gérant de catégorie A / Gérant de catégorie B

Référence de publication: 2008051753/8224/19.

Enregistré à Luxembourg, le 10 avril 2008, réf. LSO-CP03674. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080056355) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2008.

Movilliat Construction S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8399 Windhof (Koerich), 10, rue de l'Industrie.

R.C.S. Luxembourg B 49.956.

Extrait des délibérations du Conseil d'Administration du 28.02.08

Le Conseil d'Administration réuni ce jour confirme que:

- Madame PAPIER Rose-Marie, domiciliée anciennement au Quartier du Furgy 4 à B-6887 Gribomont-Herbeumont, ayant démissionné de sa fonction d'administrateur en date du 3 juin 2002 n'est plus déléguée à la gestion journalière depuis cette date.

- Le mandat d'administrateur-délégué de Monsieur MOVILLIAT, domicilié à 192 Impasse du Meunier à B-6717 ATTERT, est un mandat à durée indéterminée.

Pour extrait sincère et conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Windhof, le 28 février 2008.

MOVILLIAT Jules

Administrateur délégué

Référence de publication: 2008052664/2319/20.

Enregistré à Luxembourg, le 14 mars 2008, réf. LSO-CO04416. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080057908) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2008.

GE Financing (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.925,00.**

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 56.197.

EXTRAIT

L'assemblée des associés de la Société a décidé:

- de ne pas renouveler le mandat de KPMG Services Limited comme commissaire aux comptes.

Signature

Le mandataire

Référence de publication: 2008053045/2460/15.

Enregistré à Luxembourg, le 17 avril 2008, réf. LSO-CP06156. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080058384) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2008.

Bisa S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1610 Luxembourg, 8-10, avenue de la Gare.
R.C.S. Luxembourg B 129.497.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle des actionnaires tenue le 20 Mars 2008 à Luxembourg

Il résulte dudit procès-verbal que:

1) L'Assemblée a décidé d'élire en tant qu'administrateurs jusqu'à l'issue de l'assemblée générale annuelle à tenir en 2009:

- M. Niels Burtenshaw Thuesen, c/o BISA S.A., 8-10, avenue de la Gare, L-1610 Luxembourg
- M. Bjarne Thorup, c/o BISA S.A., 8-10, avenue de la Gare, L-1610 Luxembourg
- M. Kim Asger Olsen, c/o BISA S.A., 8-10, avenue de la Gare, L-1610 Luxembourg
- M. Bjarne Nørgaard Eriksen, c/o BISA S.A., 8-10, avenue de la Gare, L-1610 Luxembourg

2) Ont été désignés réviseur d'entreprises pour l'exercice social de 2008:

KPMG Audit S.à r.l., 9, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg

BISA S.A.

Lars HØJBERG / Jens HASSE

Deputy Managing Director / Business Support Manager

Référence de publication: 2008052665/8880/22.

Enregistré à Luxembourg, le 17 avril 2008, réf. LSO-CP06279. - Reçu 89,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080057808) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2008.

Richardson Investments Bordeaux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 100.982.

In the year two thousand and eight. On the twenty-seventh day of March.

Before Maître Jean SECKLER, notary residing at Junglinster (Grand-Duchy of Luxembourg).

THERE APPEARED:

1) Mr. Carl Alexander RICHARDSON, company director, born on February 27, 1974 in Birmingham (United Kingdom), residing at UK-B69 3DZ Oldbury (United Kingdom), West Midlands, Dudley Road East;

2) Mr. Martyn Ford RICHARDSON, company director, born on May 31, 1969 in Stourbridge (United Kingdom), residing at UK-B69 3DZ Oldbury (United Kingdom), West Midlands, Dudley Road East;

3) Mr. Lee Scott RICHARDSON, company director, born on July 17, 1972 in Birmingham (United Kingdom), residing at UK-B69 3DZ Oldbury (United Kingdom), West Midlands, Dudley Road East;

4) Mr. Simon Andrew Megginson CORNER, director, born on October 17, 1950 in Nuneaton (United Kingdom), residing at UK-B69 3DZ Oldbury (United Kingdom), West Midlands, Dudley Road East,

all represented by Ms Laetitia LENTZ, maître en droit, residing professionally at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, by virtue of four proxies given under private seal.

Such proxies, after having been signed "ne varietur" by the notary and the proxy-holder, will remain attached to the present deed in order to be recorded with it.

The appearing parties, through their attorney, declared and requested the notary to act:

that the appearing parties are the sole present partners of the private limited company (société à responsabilité limitée) "RICHARDSON INVESTMENTS BORDEAUX S.A R.L.", having its registered office at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, R.C.S. Luxembourg section B and number 100982, incorporated by deed of M^e Tom METZLER, notary residing at Luxembourg-Bonnevoie (Grand-Duchy of Luxembourg), on May 25, 2004, published in the Mémorial C number 751 of July 22, 2004,

and that the appearing parties have taken unanimously the following resolutions:

First resolution

Article twelve of the articles of association is amended and will have henceforth the following wording:

" **Art. 12.** The Company is managed by one or several managers, either of the category A or of the category B, who need not be partners.

In dealing with third parties, the manager, or in case of several managers, the board of managers has extensive powers to act in the name of the Company in all circumstances and to authorize all acts and operations consistent with the

Company's purpose. The manager(s) is (are) appointed by the sole partner, or as the case may be, the partners, who fix (es) the term of its/their office. He (they) may be dismissed freely at any time by the sole partner, or as the case may be, the partners.

The Company will be bound in all circumstances by the joint signatures of a manager of the category A together with a manager of the category B.

In case of a single manager, the single manager exercises the powers devolving on the board of managers, and the Company shall be validly bound towards third parties in all matters by the sole signature of the manager.

Interim dividends may be distributed under the following conditions:

- interim accounts are drafted on a quarterly or semi-annual basis,
- these accounts must show a sufficient profit including profits carried forward,
- the decision to pay interim dividends is taken by an extraordinary general meeting of the shareholders."

Second resolution

Discharge is given to the resigning manager, Mr. Simon Andrew Megginson CORNER, for the performance of his mandate.

Third resolution

The number of managers is increased from 4 (four) to 6 (six).

Fourth resolution

The mandate of Mr. Carl Alexander RICHARDSON as manager for an unlimited period is confirmed and the category A is attributed for the latter.

Fifth resolution

The mandate of Mr. Lee Scott RICHARDSON as manager for an unlimited period is confirmed and the category A is attributed for the latter

Sixth resolution

The mandate of Mr. Martyn Ford RICHARDSON as manager for an unlimited period is confirmed and the category A is attributed for the latter.

Seventh resolution

The following persons are appointed as manager of the category B for an unlimited period:

- Mr. Robert Frank ADAMS, chartered accountant, born on July 15, 1949 in Tonbridge (United Kingdom), residing at UK-LE8 OPG Leicestershire (United Kingdom), The Hall Shangton.
- Mr. Andrew John COOKSON, chartered accountant, born on April 24, 1954 in Kidderminster (United Kingdom), residing at UK-WR2 6LU Worcester (United Kingdom), Riverdale Grimley.
- Mr. Robin Simon Charles RUSSIAN, chartered surveyor, born on August 5, 1966 in Burton on Trent (United Kingdom), residing at UK-SW11 6QX London (United Kingdom), 49, Kelmescott Road.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the company as a result of the present deed, are estimated at approximately nine hundred and twenty-five Euro.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English and French states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the attorney, known to the notary by his surname, Christian name, civil status and residence, the attorney signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le vingt-sept mars.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg).

ONT COMPARU:

1) Monsieur Carl Alexander RICHARDSON, administrateur de société, né le 27 février 1974 à Birmingham (Royaume-Uni), demeurant à GB-B69 3DZ Oldbury (Royaume-Uni), West Midlands, Dudley Road East;

2) Monsieur Martyn Ford RICHARDSON, administrateur de sociétés, né le 31 mai 1969 à Stourbridge (Royaume-Uni), demeurant à GB-B69 3DZ Oldbury (Royaume-Uni), West Midlands, Dudley Road East;

3) Monsieur Lee Scott RICHARDSON, administrateur de sociétés, né le 17 juillet 1972 à Birmingham (Royaume-Uni), demeurant à GB-B69 3DZ Oldbury (Royaume-Uni), West Midlands, Dudley Road East;

4) Monsieur Simon Andrew Megginson CORNER, administrateur de sociétés, né le 17 octobre 1950 à Nuneaton (Royaume-Uni), demeurant à GB-B69 3DZ Oldbury (Royaume-Uni), West Midlands, Dudley Road East,

tous représentés par Mademoiselle Laetitia LENTZ, maître en droit, ayant son domicile professionnel à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, en vertu de quatre procurations données sous seing privé.

Lesquelles procurations, après avoir été signées "ne varietur" par le notaire et le mandataire, resteront annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées.

Lesquels comparants, par leur mandataire, ont requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

Que les comparants sont les seuls et uniques associés actuels de la société à responsabilité limitée "RICHARDSON INVESTMENTS BORDEAUX S.A R.L.", ayant son siège social à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, R.C.S. Luxembourg section B numéro 100.982, constituée par acte de M^e Tom METZLER, notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 25 mai 2004, publié au Mémorial C numéro 751 du 22 juillet 2004,

et que les comparants ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'article douze des statuts est modifié et aura dorénavant la teneur suivante:

" **Art. 12.** La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, de la catégorie A ou de la catégorie B, qui n'ont pas besoin d'être associés.

Vis-à-vis des tiers, le gérant ou, dans le cas où il y a plusieurs gérants, le conseil de gérance a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour faire autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet. Le ou les gérants sont nommés par l'associé unique ou, le cas échéant, par les associés, fixant la durée de leur mandat. Il(s) est/sont librement et à tout moment révocable(s) par l'associé unique ou, selon le cas, les associés.

La Société est engagée en toutes circonstances, par les signatures conjointes d'un gérant de la catégorie A ensemble avec un gérant de la catégorie B.

En cas de gérant unique, le gérant unique exercera les pouvoirs dévolus au conseil de gérance, et la Société sera valablement engagée envers les tiers par la seule signature du gérant.

Des dividendes intérimaires pourront être distribués dans les conditions suivantes:

- des comptes intérimaires sont établis sur une base trimestrielle ou semestrielle,
- ces comptes doivent montrer un profit suffisant, bénéfices reportés inclus,
- la décision de payer des dividendes intérimaires est prise par une assemblée générale extraordinaire des associés."

Deuxième résolution

Décharge est donnée au gérant démissionnaire, Monsieur Simon Andrew Megginson CORNER pour l'exercice de son mandat.

Troisième résolution

Le nombre des gérants est augmenté de 4 (quatre) à 6 (six).

Quatrième résolution

Le mandat de Monsieur Carl Alexander RICHARDSON comme gérant pour une durée indéterminée est confirmé et la catégorie A est attribuée à ce dernier.

Cinquième résolution

Le mandat de Monsieur Lee Scott RICHARDSON comme gérant pour une durée indéterminée est confirmé et la catégorie A est attribuée à ce dernier.

Sixième résolution

Le mandat de Monsieur Martyn Ford RICHARDSON comme gérant pour une durée indéterminée est confirmé et la catégorie A est attribuée à ce dernier.

Septième résolution

Les personnes suivantes sont nommées comme gérant de catégorie B pour une durée indéterminée:

- Monsieur Robert Frank ADAMS, expert comptable, né le 15 juillet 1949 à Tonbridge (Royaume-Uni), demeurant à GB-LE8 OPG Leicestershire (Royaume-Uni), The Hall Shangton.
- Monsieur Andrew John COOKSON, expert comptable, né le 24 avril 1954 à Kidderminster (Royaume-Uni), demeurant à GB-WR2 6LU Worcester (Royaume-Uni) Riverdale Grimley.
- Monsieur Robin Simon Charles RUSSIAN, expert immobilier, né le 5 août 1966 à Burton on Trent (Royaume-Uni), demeurant à GB-SW11 6QX Londres (Royaume-Uni), 49, Kelmscott Road.

55398

Frais

Tous les frais et honoraires incombant à la société à raison des présentes sont évalués à la somme de neuf cent vingt-cinq Euros.

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais et le français, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française. A la requête des mêmes personnes comparantes et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, connu du notaire par son nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: LENTZ; J. SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 1^{er} avril 2007, Relation GRE/2008/1478. — Reçu douze euros 12- €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 16 avril 2008.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2008052875/231/156.

(080058381) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2008.

Invict Business S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 116.834.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale extraordinaire de la Société en date du 15 novembre 2007

Conformément aux résolutions de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires réunie en date du 15 novembre 2007:

1. Maître Georges GUDENBURG, avocat, né le 25 novembre 1964 à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), demeurant professionnellement à L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse a démissionné de son poste d'administrateur de la Société, avec effet immédiat, conformément à la lettre de démission en date du 15 novembre 2007;

2. Monsieur Olivier FERRER, né le 5 mars 1969 à Orange (France), demeurant professionnellement à L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers, a été nommé en qualité d'administrateur de la Société, avec effet à l'issue de l'assemblée générale extraordinaire en date du 15 novembre 2007, en remplacement de l'administrateur démissionnaire. Ce mandat expirera à l'issue de l'assemblée générale des actionnaires appelée à statuer sur les comptes clos au 31 décembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 avril 2008.

François BROUXEL.

Référence de publication: 2008052923/280/21.

Enregistré à Luxembourg, le 16 avril 2008, réf. LSO-CP05913. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080058537) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2008.

Compagnie Walser des Eaux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 31, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 55.768.

Extrait des résolutions prises par le Conseil d'Administration tenu au siège social le 23 janvier 2008

1. Monsieur Laurent Teitgen, employé privé, né le 05 janvier 1979 à Thionville (France), résidant professionnellement au 22, rue Goethe, L-1637 Luxembourg, a été coopté comme administrateur de la Société en remplacement de Monsieur Karel Heeren, démissionnaire, dont il achèvera le mandat.

Cette cooptation fera l'objet d'une ratification par la prochaine assemblée générale des actionnaires.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

COMPAGNIE WALSER DES EAUX S.A.

Signatures

Référence de publication: 2008053001/3258/17.

Enregistré à Luxembourg, le 9 avril 2008, réf. LSO-CP03477. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080058345) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2008.

C.J.L. Participations S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1340 Luxembourg, 3-5, place Winston Churchill.

R.C.S. Luxembourg B 118.017.

—
EXTRAIT

L'Assemblée générale du 1^{er} avril 2008 a renouvelé les mandats des administrateurs.

- Monsieur Alain GOYENS, Administrateur, administrateur de sociétés, 96, Duerfstrooss, L-9647 Doncols, Luxembourg;

- Madame Michelle DELFOSSE, Administrateur, ingénieur civil, 3-5, Place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg, Luxembourg;

- Madame Nathalie GAUTIER, Administrateur, employée privée, 3-5, Place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg, Luxembourg.

Leurs mandats prendront fin lors de l'Assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2008.

L'assemblée générale du 1^{er} avril 2008 a renouvelé le mandat du Commissaire aux comptes.

- AUDIT.LU, réviseur d'entreprises, 18, rue Hiehl, L-6131 Junglinster, R.C.S. Luxembourg B 113.620.

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2008.

Luxembourg, le 1^{er} avril 2008.

Pour C.J.L. Participations S.A., Société anonyme holding

Signature

Référence de publication: 2008052967/833/24.

Enregistré à Luxembourg, le 9 avril 2008, réf. LSO-CP03076. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080058078) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2008.

Fabemibri, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1340 Luxembourg, 3-5, place Winston Churchill.

R.C.S. Luxembourg B 52.877.

—
EXTRAIT

L'Assemblée générale du 1^{er} avril 2008 a renouvelé les mandats des administrateurs.

- Monsieur Henri GRISIUS, Administrateur, licencié en sciences économiques appliquées, 3-5, place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg, Luxembourg;

- Madame Michelle DELFOSSE, Administrateur, ingénieur civil, 3-5, place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg, Luxembourg;

- Madame Nathalie GAUTIER, Administrateur, employée privée, 3-5, place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg, Luxembourg.

Leurs mandats prendront fin lors de l'Assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2008.

L'assemblée générale du 1^{er} avril 2008 a renouvelé le mandat du Commissaire aux comptes.

- Monsieur Aloyse SCHERER, expert comptable, 16, rue Dante, L-1412 Luxembourg.

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2008.

Luxembourg, le 1^{er} avril 2008.

Pour FABEMIBRI, Société anonyme holding

Signature

Référence de publication: 2008052968/833/24.

Enregistré à Luxembourg, le 9 avril 2008, réf. LSO-CP03078. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080058075) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2008.

EB Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 103.767.

In the year two thousand eight, on the eighth day of April.

Before us Maître Marc LECUIT, notary residing in Mersch.

APPEARED:

EBH Holding S.à r.l, a Luxembourg Company, with registered office at 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, registered with the Commercial and Companies Register in Luxembourg, section B number 128 034,

represented by Mr Christophe DAVEZAC, with professional address at 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg.

by virtue of a power of attorney under private seal,

which power of attorney, after being signed ne varietur by the proxy holder and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time.

Such appearing party, represented as stated here above, has requested the notary to enact the following:

- That the present private limited liability company "EB Holding S. à r. l.", with registered office in L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe, registered with the Commercial and Companies Register in Luxembourg, section B number 103 767, has been incorporated by deed dated October 22nd, 2004 and enacted by Maître Gerard LECUIT, notary residing in Luxembourg (Grand-Duchy of Luxembourg), as published in the "Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations" dated January 11th, 2005 under number 27, hereafter the "Company".

- That the share capital of the Company amounts to twelve thousand five hundred euro (12,500.- EUR), represented by one hundred (100) shares with a nominal value of one hundred twenty five euro (125,- EUR) each.

- That the appearing party represents 100% of the share capital.

- That the appearing party fixed the agenda as follows:

Agenda:

1. Decision to insert in the Company's articles of Association the possibility to distribute interim dividends;
2. Amendment of the Articles of Association taken into account the previous resolution;
3. Miscellaneous.

First resolution

With effect as of today's date, it has been resolved to insert in the Company's Articles of Association the possibility for the Board of Managers to distribute interim dividends.

Second resolution

It has been resolved to amend accordingly the Articles of Association of the Company as follows:

" **Art. 17.** The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to 5% of the net profits of the Company is allocated to a statutory reserve, until this reserve amounts to 10% of the Company's nominal share capital.

The balance of the net profits may be distributed to the shareholder(s) commensurate to his/their share holding in the Company.

Interim dividends may be paid in respect of the following conditions:

1. Only the board of managers is authorized to decide upon any such distribution;
2. Interim accounts shall be drawn up by the board of managers showing that the funds available for distribution are sufficient;
3. The amount to be distributed may not exceed total profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, plus any profits carried forward and sums drawn from reserves available for this purpose, less losses carried forward and any sums to be placed to reserve pursuant to the requirements of the law or of the articles;

Where the payments on account of interim dividends exceed the amount of the dividend subsequently decided upon by the general meeting, they shall, to the extent of the overpayment, be deemed to have been paid on account of the next dividend."

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French translation. On request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg on the date mentioned at the beginning of this document.

This deed having been read to the appearing person, known to the notary by his name, first names, civil status and residence, said appearing person signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française:

L'an deux mille huit, le huit avril.

Par-devant Maître Marc LECUIT, notaire de résidence à Mersch.

A COMPARU:

EBH Holding S.à r.l, une société luxembourgeoise avec siège social au 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B numéro 128 034,

représentée par M. Christophe DAVEZAC avec adresse professionnelle au 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé,

ladite procuration, après signature ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, représentée comme indiqué, a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

- Que la société à responsabilité limitée «EB Holding S. à r. l.», ayant son siège social à L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B numéro 103 767, a été constituée suivant acte reçu en date du 22 octobre 2004 par Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg, tel que publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations en date du 11 janvier 2005 sous le numéro 27, ci-après la 'Société'.

- Que le capital social de la Société s'élève à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR), représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt cinq euros (125,- EUR) chacune.

- Que la comparante représente 100% du capital.

- Que la comparante a fixé l'ordre du jour comme suit:

Ordre du jour:

1. Décision d'insérer dans les statuts de la Société la possibilité de distribuer des acomptes sur dividendes.
2. Modification des statuts de la Société tenant compte de la décision ci-dessus.
3. Divers.

Première résolution

Avec effet à la date de ce jour, il a été décidé d'insérer dans les statuts de la Société la possibilité pour le Conseil de Gérance de distribuer des acomptes sur dividendes.

Deuxième résolution

En accord avec la résolution qui précède, il est décidé de modifier les statuts de la société comme suit:

« **Art. 17.** Les profits bruts de la Société, constatés dans les comptes annuels, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé 5% pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne 10% du capital social. Le solde du bénéfice net est à la libre disposition de l'assemblée générale.

Des acomptes sur dividendes peuvent être distribués sous réserve du respect des conditions suivantes:

1. Seul le Conseil de gérance est compétent pour décider de la distribution d'acomptes sur dividendes;
2. Il est établi un état comptable par le Conseil de gérance faisant apparaître que les fonds disponibles pour la distribution sont suffisants;
3. Le montant à distribuer ne peut excéder le montant des résultats réalisés depuis la fin du dernier exercice dont les comptes annuels ont été approuvés, augmenté des bénéfices reportés ainsi que des prélèvements effectués sur les réserves disponibles à cet effet et diminué des pertes reportées ainsi que des sommes à porter en réserves en vertu d'une obligation légale ou statutaire.

Lorsque les acomptes excèdent le montant du dividende arrêté ultérieurement par l'assemblée générale, ils sont, dans cette mesure, considérés comme un acompte à valoir sur le dividende suivant»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au représentant de la comparante, connu du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, celle-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: C. DAVEZAC, M. LECUIT.

Enregistré à Mersch, le 14 avril 2008, MER/2008/656. — Reçu douze euros 12,00 €.

Le Receveur (signé): A. MULLER.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 17 avril 2008.

Marc LECUIT.

Référence de publication: 2008053320/243/114.

(080059117) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2008.

Mirabella, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1340 Luxembourg, 3-5, place Winston Churchill.

R.C.S. Luxembourg B 69.075.

—
EXTRAIT

L'Assemblée générale du 1^{er} avril 2008 a renouvelé les mandats des administrateurs.

- Monsieur Henri GRISIUS, Administrateur, licencié en sciences économiques appliquées, 3-5, place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg, Luxembourg;

- Monsieur Laurent HEILIGER, Administrateur, licencié en sciences commerciales et financières, 3-5, place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg, Luxembourg;

- Madame Michelle DELFOSSE, Administrateur, ingénieur civil, 3-5, place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg, Luxembourg.

Leurs mandats prendront fin lors de l'Assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2008.

L'assemblée générale du 1^{er} avril 2008 a renouvelé le mandat du Commissaire aux comptes.

- Monsieur Aloyse SCHERER, expert comptable, 16, rue Dante, L-1412 Luxembourg.

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2008.

Luxembourg, le 1^{er} avril 2008.

Pour MIRABELLA, Société anonyme holding

Signature

Référence de publication: 2008052970/833/24.

Enregistré à Luxembourg, le 9 avril 2008, réf. LSO-CP03080. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080058068) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2008.

Mocelia S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1340 Luxembourg, 3-5, place Winston Churchill.

R.C.S. Luxembourg B 94.796.

—
EXTRAIT

L'Assemblée générale du 4 avril 2008 a renouvelé les mandats des administrateurs.

- Madame Michelle DELFOSSE, Administrateur, ingénieur civil, 3-5, Place Winston Churchill L-1340 Luxembourg, Luxembourg;

- Madame Nathalie GAUTIER, Administrateur, employée privée, 3-5, Place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg, Luxembourg;

- Monsieur Henri GRISIUS, Administrateur-Président, licencié en sciences économiques appliquées, 3-5, Place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg, Luxembourg.

Leurs mandats prendront fin lors de l'Assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2008.

L'assemblée générale du 4 avril 2008 a renouvelé le mandat du Commissaire aux comptes.

- AUDIT.LU, réviseur d'entreprises, 18, rue Hiehl, L-6131 Junglinster, R.C.S. Luxembourg B 113.620.

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2008.

Luxembourg, le 4 avril 2008.

Pour MOCELIA S.A., Société anonyme

Signature

Référence de publication: 2008052973/833/24.

Enregistré à Luxembourg, le 9 avril 2008, réf. LSO-CP03384. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080058056) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2008.

Palca Investments, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1340 Luxembourg, 3-5, place Winston Churchill.
R.C.S. Luxembourg B 44.058.

—
EXTRAIT

L'Assemblée générale du 3 avril 2008 a renouvelé les mandats des administrateurs.

- Monsieur Henri GRISIUS, Administrateur, licencié en sciences économiques appliquées, 3-5, Place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg, Luxembourg;

- Madame Michelle DELFOSSE, Administrateur, ingénieur civil, 3-5, Place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg, Luxembourg;

- Madame Nathalie GAUTIER, Administrateur, employée privée, 3-5, Place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg, Luxembourg.

Leurs mandats prendront fin lors de l'Assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2008.

L'assemblée générale du 3 avril 2008 a renouvelé le mandat du Commissaire aux comptes.

- AUDIT.LU, réviseur d'entreprises, 18, rue Hiehl, L-6131 Junglinster, R.C.S. Luxembourg B 113.620.

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2008.

Luxembourg, le 3 avril 2008.

Pour PALCA INVESTMENTS, Société anonyme holding

Signature

Référence de publication: 2008052974/833/24.

Enregistré à Luxembourg, le 9 avril 2008, réf. LSO-CP03385. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080058050) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2008.

Compradore S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1340 Luxembourg, 3-5, place Winston Churchill.
R.C.S. Luxembourg B 29.471.

—
EXTRAIT

L'Assemblée générale du 1^{er} avril 2008 a renouvelé les mandats des administrateurs.

- Mr Henri GRISIUS, Administrateur, licencié en sciences économiques appliquées, 3-5, Place Winston Churchill L-1340 Luxembourg, Luxembourg;

- Mr Laurent HEILIGER, Administrateur, licencié en sciences commerciales et financières, 3-5, Place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg, Luxembourg;

- Mr Welf Georg ATZBERGER, Administrateur, chef d'entreprise, Hüblstrasse 24, CH-8165 Oberweningen, Suisse.

Leurs mandats prendront fin lors de l'Assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2008.

L'assemblée générale du 1^{er} avril 2008 a renouvelé le mandat du Commissaire aux comptes.

- AUDIT.LU, réviseur d'entreprises, 18, rue Hiehl, L-6131 Junglinster, R.C.S. Luxembourg B 113.620.

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2008.

Luxembourg, le 1^{er} avril 2008.

Pour COMPRADORE S.A., Société anonyme holding

Signature

Référence de publication: 2008052975/833/23.

Enregistré à Luxembourg, le 9 avril 2008, réf. LSO-CP03386. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080058048) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2008.

HPMC1 S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.
R.C.S. Luxembourg B 120.501.

—
L'an deux mille huit, le premier avril.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

A COMPARU:

La société a à responsabilité limitée HP LUX S.à r.l., ayant son siège social à L-1511 Luxembourg, 123, avenue de la Faïencerie, R.C.S. Luxembourg section B numéro 120988,

ici représentée par Monsieur Jean-Daniel COHEN, administrateur de sociétés, ayant son adresse professionnelle à F-75008 Paris, 3, avenue Hoche (France),

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

- Que la société à responsabilité limitée HPMC1 S.à r.l., ayant son siège social à L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie, R.C.S. Luxembourg section B numéro 120501, a été constituée suivant acte reçu par Maître Joseph EL-VINGER, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 26 septembre 2006, publié au Mémorial C numéro 2210 du 25 novembre 2006.

- Que la comparante est la seule et unique associée actuelle de ladite société et qu'elle a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associée unique décide d'augmenter le capital social à concurrence de deux mille cinq cents euros (EUR 2.500,-) pour le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) à quinze mille euros (EUR 15.000,-) par la création de dix (10) nouvelles classes de parts sociales allant de K à T et l'émission de dix (10) parts sociales dans chacune des nouvelles classes à créer de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, jouissant des mêmes droits et avantages que les parts sociales existantes.

Deuxième résolution

Les dix (10) parts de Classe K, dix (10) parts de Classe L, dix (10) parts de Classe M, dix (10) parts de Classe N, dix (10) parts de Classe O, dix (10) parts de Classe P, dix (10) parts de Classe Q, dix (10) parts de Classe R, dix (10) parts de Classe S, dix (10) parts de Classe T, nouvellement émises sont intégralement souscrites par l'associée unique la société à responsabilité limitée HP LUX S.à r.l, prédésignée.

Le montant de deux mille cinq cents euros (EUR 2.500,-) a été apporté en numéraire de sorte que le prédit montant se trouve dès-à-présent à la libre disposition de la société à responsabilité limitée HPMCI S.à r.l, ainsi qu'il en a été justifié au notaire par une attestation bancaire, qui le constate expressément.

Troisième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, l'assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article 6 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

Version anglaise;

" **Art. 6. paragraph 1.** The Company's share capital is set at fifteen thousand Euro (EUR 15,000.-) represented by fifty (50) Class A Shares, fifty (50) Class B Shares, fifty (50) Class C Shares, fifty (50) Class D Shares, fifty (50) Class E Shares, fifty (50) Class F Shares, fifty (50) Class G Shares, fifty (50) Class H Shares, fifty (50) Class I Shares and fifty (50) Class J Shares, ten (10) Class K Shares, ten (10) Class L Shares, ten (10) Class M Shares, ten (10) Class N Shares, ten (10) Class O Shares, ten (10) Class P Shares, ten (10) Class Q Shares, ten (10) Class R Shares, ten (10) Class S Shares, ten (10) Class T Shares, all with a par value of twenty-five euro (EUR 25.-) each, fully paid up."

Version française:

" **Art. 6. alinéa 1^{er}.** Le capital social de la Société est fixé à quinze mille euros (15.000,-EUR), représenté par cinquante (50) parts de Classe A, cinquante (50) parts de Classe B, cinquante (50) parts de Classe C, cinquante (50) parts de Classe D, cinquante (50) parts de Classe E, cinquante (50) parts de Classe F, cinquante (50) parts de Classe G, cinquante (50) parts de Classe H, cinquante (50) parts de Classe I, cinquante (50) parts de Classe J, dix (10) parts de Classe K, dix (10) parts de Classe L, dix (10) parts de Classe M, dix (10) parts de Classe N, dix (10) parts de Classe O, dix (10) parts de Classe P, dix (10) parts de Classe Q, dix (10) parts de Classe R, dix (10) parts de Classe S, dix (10) parts de Classe T d'une valeur nominale de vingt cinq euros (25,- EUR) chacune, entièrement libérées."

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de neuf cent vingt-cinq euros.

Dont procès-verbal, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, le mandataire prémentionné a signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: COHEN - J. SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 8 avril 2008, Relation GRE/2008/1563. — Reçu Douze euros cinquante cents 0,5 %: 12,50 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 17 avril 2008.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2008053323/231/67.

(080059161) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2008.

HSBC Property Investments Luxembourg, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1340 Luxembourg, 3-5, place Winston Churchill.

R.C.S. Luxembourg B 118.261.

—
EXTRAIT

L'associé unique de la Société, à savoir IO NOMINEE LIMITED a par résolution du 15 décembre 2006, changé de dénomination sociale, qui est dorénavant la suivante:

- HSIL INVESTMENTS LIMITED.

Luxembourg, le 7 avril 2008.

Pour HSBC PROPERTY INVESTMENTS LUXEMBOURG, Société à responsabilité limitée

Signature

Référence de publication: 2008052978/833/16.

Enregistré à Luxembourg, le 9 avril 2008, réf. LSO-CP03389. - Reçu 14,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080058042) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2008.

HSBC Property Investment (French Offices), Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1340 Luxembourg, 3-5, place Winston Churchill.

R.C.S. Luxembourg B 117.075.

—
EXTRAIT

L'associé unique de la Société, à savoir IO NOMINEE LIMITED a, par résolution du 15 décembre 2006, changé de dénomination sociale, qui est dorénavant la suivante:

- HSIL INVESTMENTS LIMITED.

Luxembourg, le 7 avril 2008.

Pour HSBC PROPERTY INVESTMENT (FRENCH OFFICES), Société à responsabilité limitée

Signature

Référence de publication: 2008052980/833/16.

Enregistré à Luxembourg, le 9 avril 2008, réf. LSO-CP03392. - Reçu 14,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080058040) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2008.

Nevis S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 65.362.

—
Par lettres de démission datées du 14 avril 2008, Messieurs Michele AMARI, administrateur, né le 03/06/1972 à Rome (Italie), Stefano CICCARELLO, administrateur, né le 16/09/1966 à Rome (Italie) et Claude DEFENDI, administrateur, né le 13/03/58 à Differdange (Luxembourg) tous trois demeurant professionnellement au 19-21, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, ont présenté leur démission avec effet immédiat.

Par lettre de démission datée du 14 avril 2008, la société ComCo S.A., ayant son siège social à Luxembourg, 35, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg et enregistrée auprès du registre du commerce à Luxembourg sous le numéro B 112.813, a présenté la démission de ses fonctions de Commissaire aux Comptes avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 avril 2008.

Aux fins de Réquisition

Société Européenne de Banque, Société Anonyme

Banque domiciliataire

Signatures

Référence de publication: 2008052983/24/22.

Enregistré à Luxembourg, le 16 avril 2008, réf. LSO-CP05590. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080058007) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2008.

Investment 2000 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 73.502.

Par décision du conseil d'administration tenu le 14 avril 2008 au siège social, il a été décidé:

- D'accepter la démission de Monsieur Marco Bus, né le 23 décembre 1964 à Gênes (Italie), résidant professionnellement au 19-21, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, de sa fonction d'administrateur et président.

- De coopter comme nouvel administrateur Madame Sandrine Cecala, née le 28 mai 1977 à Villerupt (France), résidant professionnellement au 19-21, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, son mandat ayant comme échéance celui de son prédécesseur.

- D'appeler à la fonction de Président du Conseil d'Administration Monsieur Marco Gostoli, né le 8 juillet 1960 à Pordenone, (Italie), résidant professionnellement au 19-21, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Société Européenne de Banque, Société Anonyme

Banque Domiciliataire

Signatures

Référence de publication: 2008052982/24/21.

Enregistré à Luxembourg, le 16 avril 2008, réf. LSO-CP05603. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080058012) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2008.

GHE Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2546 Luxembourg, 5, rue C.M. Spoo.

R.C.S. Luxembourg B 76.799.

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Annuelle qui s'est tenue Extraordinairement à Luxembourg le 22 février 2008 que l'Assemblée a pris, entre autres, les résolutions suivantes:

Quatrième résolution

L'Assemblée prend acte que le mandat du Commissaire est venu à échéance en date de ce jour. L'Assemblée décide de renommer pour un terme de -1- (un) an, la société ALTER AUDIT Sàrl, 69, rue de la Semois, L-2533 Luxembourg en qualité de Commissaire.

Le mandat du Commissaire prendra fin lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clôturé au 31 décembre 2008.

Cinquième résolution

L'Assemblée prend acte et ratifie la cooptation de Monsieur Vincent THILL, en qualité d'Administrateur de la société, en remplacement de Monsieur Mirko LA ROCCA, cooptation décidée par le Conseil d'Administration en date du 26 octobre 2007.

L'Assemblée nomme définitivement Monsieur Vincent THILL en qualité d'Administrateur de la société. Le mandat ainsi conféré, à l'instar du mandat des deux autres Administrateurs, expire à l'Assemblée Générale de l'an 2011.

L'Assemblée prend acte et ratifie la cooptation de Monsieur Olivier CONRARD, en qualité d'Administrateur de la société, en remplacement de Monsieur Davide MURARI, cooptation décidée par le Conseil d'Administration en date du 1^{er} février 2008.

L'Assemblée nomme définitivement Monsieur Olivier CONRARD en qualité d'Administrateur de la société. Le mandat ainsi conféré, à l'instar du mandat des deux autres Administrateurs, expire à l'Assemblée Générale de l'an 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14/04/2008.

GHE HOLDING S.A.

Salvatore DESIDERIO / Vincent THILL

Président / Administrateur

Référence de publication: 2008053025/43/33.

Enregistré à Luxembourg, le 15 avril 2008, réf. LSO-CP05382. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080058520) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2008.

Luxembourg Aircraft Repair, Société Anonyme.

Siège social: L-2987 Luxembourg, Aéroport de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 58.878.

Auszug aus dem Protokoll der Ordentlichen Hauptversammlung der Aktionäre vom 27. Februar 2008

Die Hauptversammlung der Gesellschaft hat folgende Beschlüsse genommen:

Die Mandate der folgenden Verwaltungsratsmitglieder:

- Herrn Walesch Jean-Pierre
- Herrn Thill François
- Herrn Vieweg Wolfgang

werden mit Wirkung zum 27. Februar 2008 für ein weiteres Jahr bestätigt und für eine Dauer bis zur Generalversammlung, welche im Jahre 2009 stattfindet, bestellt.

Das Mandat des amtierenden Rechnungsprüfers der Gesellschaft, Autonome de Revision, wird mit Wirkung zum 27. Februar 2008 für ein weiteres Jahr bestätigt und für eine Dauer bis zur Generalversammlung, welche im Jahre 2009 stattfindet, bestellt.

Zum Vermerk im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 10. April 2008.

Luxembourg Aircraft Repair

Unterschrift

Référence de publication: 2008052987/250/24.

Enregistré à Luxembourg, le 14 avril 2008, réf. LSO-CP04786. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080058036) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2008.

Monte Lux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2670 Luxembourg, 30, boulevard de Verdun.

R.C.S. Luxembourg B 135.132.

Sitzung des Verwaltungsrates

Die Unterzeichneten:

a) Selma CALAKOVIC geb. Dedeic, wohnhaft zu L-2670 Luxembourg, 30, boulevard de Verdun, Verwaltungsratsvorsitzende

b) Admir CALAKOVIC, wohnhaft zu L-2670 Luxembourg, 30, boulevard de Verdun

c) Reko AGOVIC, wohnhaft zu L-4570 Niedercorn, 156, rue Pierre Gansen, Verwaltungsratsmitglieder der Gesellschaft MONTE LUX S.A., mit Sitz zu L-2670 Luxembourg, 30, boulevard de Verdun, haben sich in einer Verwaltungsratssitzung zusammengefunden und ernennen Dipl.-Ing. Admir CALAKOVIC zum technischen Direktor, welcher die Vollmacht hat um die Gesellschaft durch seine Unterschrift allein zu verpflichten.

Ebenfalls Unterschriftenbevollmächtigt ist die Verwaltungsrats-Vorsitzende Selma Calakovic geb. Dedeic, welche die Gesellschaft durch Ihre alleinige Unterschrift verpflichten kann.

Luxemburg, den 25. März 2008.

Unterschriften.

Référence de publication: 2008052988/8882/21.

Enregistré à Luxembourg, le 17 avril 2008, réf. LSO-CP06322. - Reçu 89,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080058111) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2008.

Lux Diamond Technologies S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1818 Howald, 4, rue des Joncs.

R.C.S. Luxembourg B 100.659.

Auszug aus dem Protokoll der ausserordentlichen Generalversammlung vom Donnerstag, dem 03.04.2008

Beschlüsse

Herr Sergey SVETLICHNY, Forschungsleiter, wohnhaft in 100, bd Baden-Powell, L-1211 Luxembourg wird mit sofortiger Wirkung zum geschäftsführenden Verwaltungsratsmitglied ernannt und ihm wird das alleinige Vertretungs- und Zeichnungsrecht erteilt, bis zur Generalversammlung, die im Jahre 2010 statt finden wird.

Für die Richtigkeit des Auszuges
Abakus Service, société anonyme
b.p. 2646, L-1026 Luxembourg
Unterschrift

Référence de publication: 2008052989/2323/18.

Enregistré à Luxembourg, le 16 avril 2008, réf. LSO-CP05746. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080058157) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2008.

NG Luxembourg 4 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 91.000,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 120.900.

In the year two thousand and eight, on the seventeenth of March.

Before M^e Paul Decker, notary residing in Luxembourg-Eich, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

NG Luxembourg Holdings Limited, a company governed by the laws of England, having its registered office at 1-3 Strand, London WC2N 5EH, United Kingdom and registered under number 5284989,

hereby represented by M^e Senay GUREL, lawyer, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given on March 13th, 2008, (the "Sole Shareholder")

The said proxy signed "ne varietur" by the proxy holder and the undersigned notary shall be annexed to the present deed for the purpose of registration.

The Sole Shareholder has requested the undersigned notary to document that the Sole Shareholder is the sole shareholder of NG Luxembourg 4 S.à r.l., a private limited liability company (Société à responsabilité limitée) governed by the laws of Luxembourg, having its registered office at 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under Section B, number 120.900, incorporated pursuant to a deed of Maître Gérard Lecuit, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg) dated 12 October 2006, published on 28 November 2006 in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2223 (the «Company»). The articles of incorporation have been amended for the last time pursuant to a deed of Maître Paul Decker, notary residing in Luxembourg-Eich (Grand Duchy of Luxembourg) on 21 June 2007, published on 16 August 2007 in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1730.

The Sole Shareholder represented as above mentioned has recognised to be fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

Agenda:

1 To increase the corporate capital by an amount of forty-six thousand United States Dollars (USD 46,000.-) so as to raise it from its present amount of forty-five thousand United States Dollars (USD 45,000.-) to ninety-one thousand United States Dollars (USD 91,000.-) by the creation of one thousand one hundred and fifty (1,150) shares with a nominal value of forty United States Dollars (USD 40.-) each.

2 To issue one thousand one hundred and fifty (1,150) shares with a nominal value of forty United States Dollars (USD 40.-) each, having the same rights and privileges as the existing shares.

3 To accept subscription for the new one thousand one hundred and fifty (1,150) shares with a nominal value of forty United States Dollars (USD 40.-) each, by NG Luxembourg Holdings Limited, a company governed by the laws of England, having its registered office at 1-3 Strand, London WC2N 5EH, United Kingdom and registered under number 5284989 (the "Sole Shareholder"), to accept payment in full of the nominal value of such new shares amounting totally to forty-six

thousand United States Dollars (USD 46,000.-) by a contribution in cash, to allocate such new shares to the Sole Shareholder and to acknowledge the effectiveness of the capital increase.

4 To amend the first paragraph of Article 5 of the articles of incorporation of the Company so as to reflect the above resolutions.

5 Miscellaneous.

The Sole Shareholder has requested the undersigned notary to record the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolved to increase the corporate capital by an amount of forty-six thousand United States Dollars (USD 46,000.-) so as to raise it from its present amount of forty-five thousand United States Dollars (USD 45,000.-) to ninety-one thousand United States Dollars (USD 91,000.-) by the creation of one thousand one hundred and fifty (1,150) shares with a nominal value of forty United States Dollars (USD 40.-) each.

Second resolution

The Sole Shareholder resolved to issue one thousand one hundred and fifty (1,150) shares with a nominal value of forty United States Dollars (USD 40.-) each, having the same rights and privileges as the existing shares.

Subscription and payment

There now appeared M^e Senay GUREL, prenamed, acting in his capacity as duly authorized attorney in fact of the Sole Shareholder by virtue of a proxy given on March 13th, 2008, which proxy signed "ne varietur" by the proxy holder and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The person appearing declared to subscribe in the name and on behalf of the Sole Shareholder prenamed, for the one thousand one hundred and fifty (1,150) new shares, and to make payment in full of the nominal value of such new shares amounting totally to forty-six thousand United States Dollars (USD 46,000.-), by a contribution in cash.

The person appearing declared that the Company has at its disposal the amount of forty-six thousand United States Dollars (USD 46,000.-), proof of which was given to the undersigned notary who expressly recorded this statement.

Third resolution

Thereupon the Sole Shareholder, resolved to accept the said subscription and payment by the subscriber and to allot the new one thousand one hundred and fifty (1,150) shares to the Sole Shareholder.

Fourth resolution

The Sole Shareholder resolved to amend the first paragraph of Article 5 of the articles of incorporation of the Company which shall forthwith read as follows:

"The subscribed capital of the Company is set at ninety-one thousand United States Dollars (USD 91,000.-) represented by two thousand two hundred seventy-five (2,275) shares having a nominal value of forty United States Dollars (USD 40.-) each."

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the date named at the beginning of this deed.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that upon request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the appearing persons, who are known by the notary by their surname, first name, civil status and residence, the said persons signed together with Us, notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le dix-sept mars

Par-devant Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg-Eich, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

NG Luxembourg Holdings Limited, une société de droit anglais, ayant son siège social au 1-3 Strand, London WC2N 5EH, Royaume-Uni et enregistrée sous le numéro 5284989,

représentée aux fins des présentes par M^e Senay GUREL, avocate, demeurant professionnellement à Luxembourg, aux termes d'une procuration donnée le 13 mars 2008 («l'Associé Unique»).

La prédite procuration, après avoir été paraphée "ne varietur" par le mandataire et le notaire soussigné restera annexée aux présentes pour les besoins de l'enregistrement.

L'Associé Unique a requis le notaire instrumentant d'acter que l'Associé Unique est le seul associé de NG Luxembourg 4 S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par le droit luxembourgeois, ayant son siège social au 46A, avenue JF Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, inscrite auprès du registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous la section B numéro 120.900, constituée suivant acte reçu par M^e Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg) en date du 12 octobre 2006, publié le 28 novembre 2006 au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, sous le numéro 2223 (la «Société»). Les statuts ont été modifiés pour

la dernière fois suivant acte reçu par M^e Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg-Eich (Grand-Duché de Luxembourg) en date du 21 juin 2007, publié le 16 août 2007 au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, sous le numéro 1730.

L'Associé Unique, représenté comme indiqué ci-avant, a reconnu être parfaitement au courant des décisions à intervenir sur base de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour;

1 Augmentation du capital social d'un montant de quarante-six mille Dollars Américains (USD 46.000,-) afin de le porter de son montant actuel de quarante-cinq mille Dollars Américains (USD 45.000,-) à quatre-vingt-onze mille Dollars Américains (USD 91.000,-) par la création de mille cent cinquante (1.150) parts sociales d'une valeur nominale de quarante Dollars Américains (USD 40,-) chacune.

2 Emission de mille cent cinquante (1.150) parts sociales d'une valeur nominale de quarante Dollars Américains (USD 40,-) chacune, ayant les mêmes droits et privilèges que les parts sociales existantes.

3 Acceptation de la souscription des mille cent cinquante (1.150) parts sociales d'une valeur nominale de quarante Dollars Américains (USD 40,-) chacune, par NG Luxembourg Holdings Limited, une société de droit anglais, ayant son siège social aux 1-3 Strand, London WC2N 5EH, Royaume-Uni et enregistrée sous le numéro 5284989 («l'Associé Unique»), acceptation de la libération intégrale de la valeur nominale totale de ces nouvelles parts sociales d'un montant de quarante-six mille Dollars Américains (USD 46.000,-) par un apport en numéraire, attribution de ces nouvelles parts sociales à l'Associé Unique et constatation de la réalisation de l'augmentation de capital.

4 Modification du premier paragraphe de l'Article 5 des statuts de la société de manière à refléter les résolutions mentionnées ci-dessus.

5 Divers.

L'Associé Unique a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique a décidé d'augmenter le capital social d'un montant de quarante-six mille Dollars Américains (USD 46.000,-) afin de le porter de son montant actuel de quarante-cinq mille Dollars Américains (USD 45.000,-) à quatre-vingt-onze mille Dollars Américains (USD 91.000,-) par la création de mille cent cinquante (1.150) parts sociales d'une valeur nominale de quarante Dollars Américains (USD 40,-) chacune.

Deuxième résolution

L'Associé Unique a décidé d'émettre mille cent cinquante (1.150) parts sociales d'une valeur nominale de quarante Dollars Américains (USD 40,-) chacune, ayant les mêmes droits et privilèges que les parts sociales existantes.

Souscription et paiement

Ensuite M^e Senay GUREL précité, s'est présenté, agissant en sa qualité de mandataire dûment autorisé de l'Associé Unique, précité, en vertu d'une procuration donnée le 13 mars 2008, laquelle après avoir été paraphée "ne varietur" par le mandataire et le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

Le comparant a déclaré souscrire au nom et pour le compte de l'Associé Unique aux mille cent cinquante (1.150) parts sociales nouvelles et libérer intégralement, la valeur nominale totale de ces nouvelles parts sociales d'un montant de quarante-six mille Dollars Américains (USD 46.000,-) par un apport en numéraire.

Le comparant a déclaré que la Société dispose d'un montant de quarante-six mille Dollars Américains (USD 46.000,-), la preuve en ayant été rapportée au notaire instrumentant, lequel documente expressément cette déclaration.

Troisième résolution

L'Associé Unique a ensuite décidé d'accepter ladite souscription et le paiement par le souscripteur et d'attribuer les mille cent cinquante (1.150) nouvelles parts sociales à l'Associé Unique.

Quatrième résolution

L'Associé Unique a décidé de modifier le premier paragraphe de l'article 5 des statuts de la Société, lequel suivant cette modification aura la teneur suivante:

«Le capital social de la société est fixé à quatre-vingt-onze mille Dollars Américains (USD 91.000,-) divisé en deux mille deux cent soixante-quinze (2.275) parts sociales ayant chacune une valeur nominale de quarante Dollars Américains (USD 40,-)».

Dont acte fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des comparants ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande des mêmes comparants, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée aux comparants connus du notaire instrumentaire par leur nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: S. GUREL, P. DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 18 mars 2008. Relation: LAC/2008/11411. — Reçu à 0,5% 145,85€.- (cent quarante-cinq euros quatre-vingt-cinq cents).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Eich, le 9 avril 2008.

Paul DECKER.

Référence de publication: 2008053295/206/153.

(080059015) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2008.

**Tunis Bay S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Pan European House S.à r.l.).**

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 1B, Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg B 113.426.

—
EXTRAIT

Il résulte des résolutions des associés en date du 27 février 2008 que la personne suivante a démissionné, avec effet au 31 janvier 2008, de ses fonctions de Gérant de Catégorie A de la société:

- Mr Abdul Rahman Al-Jasmi, né en 1961 à Muharraq dans le Royaume du Bahreïn, ayant son adresse professionnelle au 1708 Road, BRN Manama, Royaume du Bahreïn.

Le Conseil de Gérance est composé comme suit depuis cette date:

- Mr Mohamed Al-Jasmin, Gérant de Catégorie A

- Mr Marcel Stephany, Gérant de Catégorie B.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 avril 2008.

Pour extrait conforme

ATOZ

Aerogolf Center - Bloc B - 1, Heienhaff, L-1736 Senningerberg

Signature

Référence de publication: 2008052994/4170/25.

Enregistré à Luxembourg, le 16 avril 2008, réf. LSO-CP05764. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080058232) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2008.

Jarod, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 117.078.

—
EXTRAIT

Il résulte:

1) D'une convention de cession de parts sous seing privé du 06/09/2007 entre la société International Business Services & Partners S.A., 25A, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, RCS Luxembourg: B 35.973 et la société Kriss Real Estate SA, Pacea estate, Road Town BVI IBC N° 484100.

2) D'une convention de cession de parts sous seing privé du 06/09/2007 entre la société ABC Import-Export Corp Sàrl, 25A boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, RCS Luxembourg: B 24.112 et la société Kriss Real Estate SA, Pacea estate, Road Town BVI IBC N° 484100.

Depuis le 06/09/2007, les associés de la société JAROD Sàrl sont composés comme suit:

	Parts sociales
- ABC Import-Export Corp Société à responsabilité limitée 25A, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg RCS Luxembourg: B 24.112	62
- International Business Services & Partners 25A, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, RCS Luxembourg: B 35.973	63
TOTAL	125

(125 parts sociales d'une valeur nominale de 100,- € chacune soit un capital de 12.500,- €.)

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008053049/734/29.

Enregistré à Luxembourg, le 10 mars 2008, réf. LSO-CO02464. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080058335) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2008.

New Stream AG, Société Anonyme.

Siège social: L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers.

R.C.S. Luxembourg B 136.847.

Extrait de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires du 7 mars 2008

1. L'assemblée générale décide de fixer le nombre des administrateurs à quatre.

2. L'assemblée générale décide de nommer Monsieur Nicolay EGOROV, avocat, né le 26 avril 1947 en URSS, résidant à Saint-Petersbourg, Smolnii Prospert Dom 6, Nr. 33, 191124, Russie, en qualité d'administrateur de la Société. Son mandat expirera à l'issue de l'assemblée générale annuelle approuvant les comptes clos au 31 décembre 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 avril 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008053000/280/16.

Enregistré à Luxembourg, le 10 avril 2008, réf. LSO-CP03903. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080058333) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2008.

Micheline Invest, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1340 Luxembourg, 3-5, place Winston Churchill.

R.C.S. Luxembourg B 53.372.

EXTRAIT

L'Assemblée générale du 28 mars 2008 a renouvelé les mandats des administrateurs.

- Monsieur Laurent HEILIGER, Administrateur, licencié en sciences commerciales et financières, 3-5, Place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg, Luxembourg;

- Madame Nathalie GAUTIER, Administrateur, employée privée, 3-5, Place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg, Luxembourg;

- Madame Michelle DELFOSSE, Administrateur-Président, ingénieur civil, 3-5, Place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg, Luxembourg.

Leurs mandats prendront fin lors de l'Assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2008.

L'assemblée générale du 28 mars 2008 a renouvelé le mandat du Commissaire aux comptes.

- Monsieur Aloyse SCHERER, expert comptable, 16, rue Dante, L-1412 Luxembourg

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2008.

Luxembourg, le 28 mars 2008.

Pour MICHELINE INVEST, Société anonyme holding

Signature

Référence de publication: 2008053002/833/24.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} avril 2008, réf. LSO-CP00452. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080058369) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2008.

Intelligent Technologies S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 78.866.

Extrait des décisions prises lors de l'assemblée générale des actionnaires tenue extraordinairement et par le conseil d'administration en date du 22 janvier 2008

1. M. Benoît NASR a démissionné de son mandat d'administrateur.

2. M. Joachim BURVALL, administrateur de sociétés, né à Sjosas (Suède), le 16 novembre 1970, demeurant à S-18161 Lidingö (Suède), Tykövägen 22, a été nommé comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2012.

3. M. Ake OHLSSON a été nommé président du conseil d'administration.

Luxembourg, le 14 avril 2008.

Pour avis sincère et conforme

Pour INTELLIGENT TECHNOLOGIES S.A.

Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2008053005/29/21.

Enregistré à Luxembourg, le 16 avril 2008, réf. LSO-CP05702. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080058480) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2008.

kdconsult s.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 13, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 137.879.

— STATUTEN

Im Jahr zweitausendacht, den achtzehnten März.

Ist vor dem unterzeichneten Notar Paul DECKER, mit Sitz in Luxembourg-Eich.

Erschienen:

Herr Klaus Désor, Conseil Economique, wohnhaft 13, avenue de la Porte-Neuve, L-2227 Luxembourg,

welcher erklärt, eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung zu gründen und den amtierenden Notar bittet, deren Satzung wie folgt festzulegen:

Titel I.: Bezeichnung, Sitz, Zweck, Dauer

Art. 1. Es wird hiermit eine Einpersonen-Gesellschaft mit beschränkter Haftung gegründet, die den bestehenden Gesetzen, insbesondere dem Gesetz vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften und dessen Abänderungen, sowie den vorliegenden Statuten unterliegt.

Art. 2. Die Gesellschaft mit beschränkter Haftung führt die Bezeichnung "kdconsult s.à.r.l".

Art. 3. Die Gesellschaft hat ihren Sitz in Luxemburg-Stadt. Ihr Sitz kann aufgrund eines einfachen Beschlusses des/der Gesellschafter(s) an einen anderen Ort im Grossherzogtum Luxemburg verlegt werden.

Art. 4. Zweck der Gesellschaft ist die professionelle Erbringung von Dienstleistungen und Beratungen im mikro- und makroökonomischen Bereich und in der Unternehmensführung, sowie sämtlicher damit zusammenhängender oder ergänzender Dienstleistungen, soweit diese nicht in das exklusive Aufgabengebiet einer besonderen gesetzlichen Regelungen unterliegenden professionellen Aktivität fallen.

Generell kann die Gesellschaft jede Art von finanziellen, beweglichen und unbeweglichen kommerziellen und industriellen Operationen tätigen, welche sie zur Verwirklichung und Förderung ihres Zweckes für notwendig hält.

Art. 5. Die Gesellschaft besteht für eine unbestimmte Dauer.

Titel II.: Gesellschaftskapital, Anteile

Art. 6. Das Gesellschaftskapital beträgt zwölftausendfünfhundert Euro (12.500,- €) und ist eingeteilt in hundert (100) Anteile von je hundertfünfundzwanzig Euro (125,- €).

Art. 7. Die Gesellschaft wird nicht durch den Konkurs, die Zahlungsunfähigkeit oder den Verlust der Geschäftsfähigkeit des Alleingeschafters aufgelöst.

Art. 8. In keinem Fall kann ein persönlicher Gläubiger, Anspruchsberechtigter oder Erbe des Alleingeschafters einen Antrag auf Siegelanlegung an den Gütern und Werten der Gesellschaft stellen, noch in irgendeiner Form den normalen Geschäftsgang der Gesellschaft beeinträchtigen.

Zur Ausübung ihrer Rechte müssen sich die Gläubiger auf die Bilanzen der Gesellschaft und auf die Beschlüsse de(s) Gesellschafter(s) beziehen.

Titel III.: Verwaltung

Art. 9. Die Gesellschaft wird von einem oder mehreren Geschäftsführern (gérants) verwaltet, der bzw. die von dem/ den Gesellschafter(n) ernannt und abberufen werden.

Der Umfang der Befugnisse, die Mandatsdauer und die Art der Vertretungsvollmacht des/der Geschäftsführer(s) werden in der Ernennungsurkunde geregelt.

Besondere und beschränkte Vollmachten für bestimmte Angelegenheiten können an eine oder mehrere Personen übertragen werden, ob diese Gesellschafter sind oder nicht.

Art. 10. Der oder die Geschäftsführer gehen aufgrund ihrer Funktion keinerlei persönliche Verpflichtung in Bezug auf die regelmässig von ihm/ihnen im Namen der Gesellschaft getätigten Geschäftsabschlüsse ein.

Titel IV.: Generalversammlung der Gesellschafter

Art. 11. Der/die Gesellschafter übt(en) die der Generalversammlung zustehenden Rechte aus.

Die Beschlüsse des/der Gesellschafter(s) in Bezug auf die Ausübung der im 1. Absatz angesprochenen Rechte werden in einem Protokoll festgehalten oder in schriftlicher Form gefasst. Diese Bestimmung gilt nicht für die laufende Geschäftsführung unter normalen Bedingungen.

Titel V.: Gesellschaftsjahr, Gewinn, Reserven

Art. 12. Das Geschäftsjahr der Gesellschaft beginnt am ersten Januar und endet am letzten Dezember eines jeden Jahres.

Art. 13. Am 31. Dezember eines jeden Jahres werden ein Inventar der Aktiva und Verpflichtungen der Gesellschaft, sowie eine Bilanz und eine Gewinn- und Verlustrechnung erstellt.

Der nach Abzug der Geschäftsaufwendungen, der Abschreibungen und Wertberichtigungen und der Provisionen verbleibende Überschuss stellt den Nettogewinn dar.

Fünf Prozent (5%) dieses Nettogewinns werden dem gesetzlichen Reservefonds zugeführt. Dieser Abzug ist solange obligatorisch, bis der Reservefonds zehn Prozent (10%) des Gesellschaftskapitals darstellt. Er muss wieder bis zur vollständigen Herstellung des Reservefonds aufgenommen werden, wenn dieser, zu welchem Zeitpunkt und aus welchem Grund auch immer, angerührt wurde. Der verbleibende Betrag steht dem/den Gesellschafter zur Verfügung.

Titel VI.: Liquidation, Auflösung

Art. 14. Im Falle einer Auflösung der Gesellschaft wird die Liquidation von einem oder mehreren Liquidatoren ausgeführt, welche keine Gesellschafter sein müssen und welche vom/von (den) Gesellschafter(n) ernannt werden. Der (die) Liquidator(en) verfügt(en) über die weitestgehenden Befugnisse zur Veräusserung der Aktiva und Auszahlung der Verpflichtungen.

Titel VII.: Verschiedenes

Art. 15. Für alle Punkte, die nicht in dieser Satzung festgelegt sind, verweisen die Parteien auf die bestehenden gesetzlichen Bestimmungen.

Übergangsbestimmung

Das erste Geschäftsjahr beginnt am 1. April 2008 und endet am 31. Dezember 2008.

Zeichnung

Nachdem die Satzung der Gesellschaft festgelegt wurde, hat Herr Klaus Désor, vorbenannt, erklärt, sämtliche genannten Anteile an der Gesellschaft zu zeichnen.

Die Anteile wurden vollständig durch Bareinlage eingezahlt, so dass der Betrag von zwölftausendfünfhundert Euro (12.500,- €) ab jetzt der Gesellschaft zur Verfügung steht. Dies wurde dem amtierenden Notar nachgewiesen, welcher dieses bestätigt.

Beschlüsse des alleinigen Gesellschafters

Anschliessend an die Gesellschaftsgründung hat der vorgenannte Alleingesellschafter eine ausserordentliche Generalversammlung abgehalten und dabei folgende Beschlüsse gefasst:

- 1) Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in L-2227 Luxembourg, 13, avenue de la Porte-Neuve,
- 2) Es wurde zum Geschäftsführer (gérant) der Gesellschaft für unbestimmte Zeit ernannt:

Herr Klaus DESOR, Conseil Economique, geboren in Bad Homburg, Deutschland, am 30. April 1947, L-2227 Luxembourg, 13, avenue de la Porte-Neuve, welcher die Gesellschaft durch seine alleinige Unterschrift rechtskräftig vertreten kann.

Kosten

Die Ausgaben, Kosten, Honorare oder Lasten aller Art, welche aus Anlass der Gründung von der Gesellschaft getragen werden müssen, werden auf 1.000,- € geschätzt.

WORÜBER URKUNDE, geschehen und aufgenommen in Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt,

und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an den Erschienenen, dem amtierenden Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen, sowie Stand und Wohnort bekannt, hat derselbe gegenwärtige Urkunde mit dem Notar unterschrieben.

Gezeichnet: K. DÉSOR, P. DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 18 mars 2008. Relation: LAC/2008/11415. - Reçu € 62,50.- (soixante-deux Euros cinquante Euros).

Le Releveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Eich, le 21 mars 2008.

Paul DECKER.

Référence de publication: 2008053272/206/101.

(080058943) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2008.

Beaconinvest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 101.312.

Extrait de la décision prise par le conseil d'administration en date du 11 avril 2008

Monsieur Cornelius Martin BECHTEL, administrateur de sociétés, né à Emmerich (Allemagne), le 11 mars 1968, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme président du conseil d'administration.

Luxembourg, le 11 avril 2008.

Pour extrait sincère et conforme

Pour BEACONINVEST S.A.

Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2008053003/29/18.

Enregistré à Luxembourg, le 16 avril 2008, réf. LSO-CP05671. - Reçu 14,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080058398) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2008.

Sefi One S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 62.692.

Extrait de la décision prise par le conseil d'administration en date du 24 septembre 2007

Monsieur Eric MAGRINI, administrateur de sociétés, né le 20 avril 1963 à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme président du conseil d'administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2009.

Luxembourg, le 16/04/08.

Pour extrait sincère et conforme

Pour SEFI ONE S.A.

Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2008053004/29/18.

Enregistré à Luxembourg, le 16 avril 2008, réf. LSO-CP05669. - Reçu 14,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080058403) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2008.

Indurisk Rückversicherung AG, Société Anonyme.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 45.903.

Auszug aus dem Protokoll der 49. Verwaltungsratssitzung vom 5. März 2008

«6 Der Verwaltungsrat beschließt, Aon Captive Services Group (Europe), mit Sitz in 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, mit sofortiger Wirkung als Dirigeant Agréé gemäss Artikel 94.3 des Versicherungsgesetzes vom 6. Dezember 1991 in seiner koordinierten Version vom 13. Juli 2007 zu ernennen, welcher auch die Gesellschaft gegenüber dem Commissariat aux Assurances vertritt.

Die Herrn Silvester Poensgen durch den Verwaltungsrat übertragenen Funktionen als Dirigeant Agréé und Geschäftsführer der Gesellschaft erlöschen hiermit.»

Für die Gesellschaft
Unterschrift

Référence de publication: 2008053041/682/18.

Enregistré à Luxembourg, le 2 avril 2008, réf. LSO-CP00708. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080058400) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2008.

Bottris Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 127.783.

—
Extrait des décisions prises par le conseil d'administration en date du 9 avril 2008

Monsieur Gérard BIRCHEN a été nommé président du conseil d'administration.

Luxembourg, le 14 avril 2008.

Pour extrait sincère et conforme
Pour BOTTRIS INVESTMENTS S.A.
Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A.
Signatures

Référence de publication: 2008053007/29/16.

Enregistré à Luxembourg, le 16 avril 2008, réf. LSO-CP05704. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080058482) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2008.

Principal Investment Company N. 1, Société Anonyme de Titrisation.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 113.185.

—
Extrait des décisions prises par l'assemblée générale des actionnaires et par le conseil d'administration en date du 25 mars 2008

2. Monsieur Hans DE GRAAF administrateur de sociétés, né à Reeuwijk (Pays-Bas), le 19 avril 1950, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale des actionnaires de 2011.

3. Monsieur Hans DE GRAAF, pré-nommé, a été nommé comme président du conseil d'administration.

Luxembourg, le 2 avril 2008.

Pour extrait sincère et conforme
Pour PRINCIPAL INVESTMENT COMPANY N. 1
Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A.
Signatures

Référence de publication: 2008053008/29/19.

Enregistré à Luxembourg, le 7 avril 2008, réf. LSO-CP02147. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080058488) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2008.

Allco Wind Energy (Luxembourg) no 5 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 132.540.

—
Extrait des décisions prises par l'associée unique en date du 11 mars 2008

1. Le nombre de gérant a été augmenté de 5 (cinq) à 6 (six).

2. Monsieur Hugo FROMENT, administrateur de sociétés, né à Laxou (France), le 22 février 1974, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé gérant de la catégorie B pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 04/04/08.

Pour extrait sincère et conforme
Pour *Allco Wind Energy (Luxembourg) no 5 S.à r.l.*
Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A.
Signatures

Référence de publication: 2008053011/29/19.

Enregistré à Luxembourg, le 8 avril 2008, réf. LSO-CP02900. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080058549) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2008.

testor s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8059 Bertrange, 3, Grevelsbarrière.
R.C.S. Luxembourg B 111.861.

1. Suite aux cessions de parts des 20.12.2006, 26.12.2006 et 15.11.2007 le capital de la société est désormais souscrit comme suit

prélude sa	691
alter promotion sàrl	<u>9</u>
total	700

2. Il est constaté que la Commune de Bertrange a changé la dénomination de l'adresse de la société qui devient 3, Grevelsbarrière, L-8059 Bertrange.

Pour avis sincère et conforme et mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 novembre 2007.

Signature
La gérance

Référence de publication: 2008053010/5643/20.

Enregistré à Luxembourg, le 22 novembre 2007, réf. LSO-CK05815. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080058539) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2008.

A & A Company S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 106.037.

- Mademoiselle Noëlle PICCIONE est nommée Président du Conseil d'Administration. Cette dernière assumera cette fonction pendant la durée de son mandat (jusque l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2010).

Fait à Luxembourg, le 22 février 2008.

Certifie sincère et conforme
A&A COMPANY S.A.
DMC SARL
Administrateur
Signature
N. PICCIONE
Administrateur et Président du Conseil

Référence de publication: 2008053012/795/19.

Enregistré à Luxembourg, le 15 avril 2008, réf. LSO-CP05470. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080058552) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2008.

Sigma Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen.
R.C.S. Luxembourg B 50.828.

Monsieur Franck Sarre réside dorénavant au 11, rue Aldringen, L-2960 Luxembourg en lieu et place du 2, boulevard Emmanuel Servais, L-2011 Luxembourg.

Certifié sincère et conforme
Pour SIGMA FUND
KREDIETRUST LUXEMBOURG S.A.
Signatures

Référence de publication: 2008053084/526/15.

Enregistré à Luxembourg, le 17 avril 2008, réf. LSO-CP06063. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080058225) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2008.

Matrix Holdings S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 19.584.

Conformément aux dispositions de l'article 64 (2) de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, les administrateurs élisent en leur sein un président en la personne de Madame Sarajane KEMPSTER. Cette dernière assumera cette fonction pendant la durée de son mandat.

On March 31st 2008 / Le 31 mars 2008.

For true copy / Certifié sincère et conforme

MATRIX HOLDINGS S.A.

C. S. HORNBY / S. KEMPSTER

Director / Director, Chairwoman of the Board

Référence de publication: 2008053014/795/17.

Enregistré à Luxembourg, le 15 avril 2008, réf. LSO-CP05466. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080058554) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2008.

Aquaris Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 136.929.

Extrait de la résolution prise lors de la réunion du Conseil d'Administration tenue à Luxembourg en date du 7 avril 2008

Après délibérations et à l'unanimité, les membres du Conseil d'Administration décident:

- de nommer Madame Chantal MATHU comme Présidente du Conseil d'Administration.

Le mandat de Présidente du Conseil d'Administration de Madame Chantal MATHU viendra à échéance lors de l'assemblée générale statutaire de 2013.

Luxembourg, le 7 avril 2008.

Certifié sincère et conforme

AQUARIS INVESTMENT S.A.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2008053015/795/19.

Enregistré à Luxembourg, le 15 avril 2008, réf. LSO-CP05468. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080058557) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2008.

Global Fund Selection Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 65.035.

Auszug aus der Beschlußfassung der Ordentlichen Generalversammlung vom 1. April 2008 in Luxemburg

- Die Herren Harald Wanke, Franz-Josef-Strasse, 8-10, 6130 Schwaz, Österreich, Ruppert Ascher, Franz-Josef-Strasse, 8-10, 6130 Schwaz, Österreich, Markus Lackner, Franz-Josef-Strasse, 8-10, 6130 Schwaz, Österreich und André Schmit, 11, rue Aldringen, L-2960 Luxembourg, werden als Verwaltungsratsmitglieder für das neue Geschäftsjahr wiedergewählt.

- Der Abschlussprüfer, PricewaterhouseCoopers, Luxembourg wird für das neue Jahr wiedergewählt.

Für beglaubigten Auszug
Für GLOBAL FUND SELECTION SICAV
KREDIETRUST LUXEMBOURG S.A.
Unterschriften

Référence de publication: 2008053086/526/18.

Enregistré à Luxembourg, le 17 avril 2008, réf. LSO-CP06052. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080058256) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2008.

Lodge Aventure Investments, Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 123.552.

Conformément aux dispositions de l'article 64 (2) de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, les Administrateurs élisent en leur sein un président en la personne de Mademoiselle Noëlle PICCIONE. Cette dernière assumera cette fonction pendant la durée de son mandat qui viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2008.

Le 1^{er} avril 2008.

LODGE AVENTURE INVESTMENTS

P. MESTDAGH / N. PICCIONE

Administrateur catégorie III / Administrateur catégorie III et Président du Conseil d'Administration

Référence de publication: 2008053016/795/17.

Enregistré à Luxembourg, le 7 avril 2008, réf. LSO-CP02450. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080058558) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2008.

Mirabaud Equities, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 99.093.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 novembre 2007.

Henri HELLINCKX

Notaire

Référence de publication: 2008053019/242/12.

(080058331) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2008.

Stripes S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 115.937.

Suite à une réunion du Conseil d'Administration tenue en date du 10 mars 2008

le Conseil d'Administration se compose comme suit:

- INTER-HAUS-LUXEMBOURG S.A., administrateur, 74, rue de Merl, L-2146 Luxembourg.
- Leopoldo F.F. PUJALS, administrateur, Yellow House, Lyford Cay Drive, Lyford Cay, BS-Nassau.
- Martin N. LEY, administrateur, 8-2-C, Calle Cruces, E-28230 Las Rozas/Madrid.

Les mandats des administrateurs prendront fin le 10 mars 2014.

Sont élus administrateurs-délégués:

- INTER-HAUS-LUXEMBOURG S.A., administrateur-délégué, 74, rue de Merl, L-2146 Luxembourg.
- Leopoldo F.F. PUJALS, administrateur-délégué, Yellow House, Lyford Cay Drive, Lyford Cay, BS-Nassau.
- Martin N. LEY, administrateur-délégué, 8-2-C, Calle Cruces, E-28230 Las Rozas/Madrid.

Les mandats des administrateurs-délégués prendront fin le 10 mars 2014.

Le mandat du commissaire aux Comptes, AUTONOME DE REVISION, prendra fin le 10 mars 2014.

Luxembourg, le 25 mars 2008.
Fiduciaire de Trèves, S.C.
Agent Domiciliaire
Signature

Référence de publication: 2008053073/723/25.

Enregistré à Luxembourg, le 31 mars 2008, réf. LSO-CO09063. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080058473) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2008.

Equity 51 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R.C.S. Luxembourg B 93.990.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 avril 2008.
Martine SCHAEFFER
Notaire

Référence de publication: 2008053021/5770/12.

(080058216) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2008.

Intertel & Co, Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.
R.C.S. Luxembourg B 74.638.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 11 avril 2008.
Jean-Joseph WAGNER
Notaire

Référence de publication: 2008053024/239/12.

(080058248) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2008.

PS S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.
R.C.S. Luxembourg B 124.482.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 11 avril 2008.
Jean-Joseph WAGNER
Notaire

Référence de publication: 2008053026/239/12.

(080058325) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2008.

Global Alternative Investment Fund Management Company S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen.
R.C.S. Luxembourg B 94.476.

Auszug aus der Beschlussfassung der Ordentlichen Generalversammlung vom 1. April 2008 in Luxemburg

- Die Herren Harald Wanke und Markus Lackner, Franz-Josef-Strasse 8-10, 6130 Schwaz, Österreich, und André Schmit, 11, rue Aldringen L-2960 Luxembourg, werden als Verwaltungsratsmitglieder für das neue Geschäftsjahr wiedergewählt.

- der Abschlussprüfer, Deloitte S.A. wird für das neue Geschäftsjahr wiedergewählt.

Für beglaubigten Auszug
Für GLOBAL Alternative Investment Fund Management Company S.A.
KREDIETRUST LUXEMBOURG S.A.
Unterschriften

Référence de publication: 2008053087/526/18.

Enregistré à Luxembourg, le 17 avril 2008, réf. LSO-CP06050. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080058265) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2008.

Maitagaria-SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 55.002.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 11 avril 2008.

Jean-Joseph WAGNER

Notaire

Référence de publication: 2008053029/239/12.

(080058299) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2008.

Lord Byron Holdings S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 84.397.

Extrait des décisions prises lors de l'assemblée générale tenue en date du 25 mars 2008

Première résolution

L'Assemblée accepte la démission de Madame Marjoleine VAN OORT de son poste de Gérante de la société avec effet au 31 mars 2008.

Deuxième résolution

L'Assemblée nomme Mr. Alain HEINZ, résidant professionnellement au 121, avenue de la Faiencerie, L-1511 Luxembourg, au poste de Gérant de la société avec effet au 31 mars 2008.

Pour extrait

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2008053050/587/20.

Enregistré à Luxembourg, le 14 avril 2008, réf. LSO-CP04730. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080058312) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2008.

Labelle Fontaine S.A., Société Anonyme.

Capital social: CHF 48.200,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 29, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 104.755.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue extraordinairement en date du 31 janvier 2008

Première résolution

L'Assemblée accepte la démission de Monsieur Joseph MAYOR et Madame Johanna Dirjke Martina VAN OORT, résidant tous deux professionnellement 6, rue Adolphe à L-1116 Luxembourg, de leur poste respectif d'administrateur de la société avec effet au 1^{er} mars 2008.

Deuxième résolution

L'Assemblée nomme Madame Géraldine SCHMIT et Monsieur José CORREIA, résidant tous deux professionnellement 6, rue Adolphe à L-1116 Luxembourg, aux postes d'administrateur de la société, avec effet au 1^{er} mars 2008.

Leur mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2010.

Pour extrait
Pour la société
Christophe DAVEZAC

Référence de publication: 2008053068/587/22.

Enregistré à Luxembourg, le 14 avril 2008, réf. LSO-CP04745. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080058285) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2008.

Nordea Bank S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 562, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 14.157.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle tenue le 28 mars 2008

Il résulte dudit procès-verbal que

Mme Gunn Waersted, c/o Nordea Bank AB (publ), Smålandsgatan 17, SE-10571 Stockholm, Suède

M. Jhon Mortensen, c/o Nordea Bank S.A., 562, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, Luxembourg

M. Allan Polack, c/o Nordea Life Holding A/S, Klausdalsbrovej 615, 2750 Ballerup, Danemark

M. Henrik Priergaard, c/o Nordea Investment Management Bank A/S, Strandgade 3, 1401 Copenhague K, Danemark

M. Johan Sidenmark, c/o Nordea Bank AB (publ), G 150, SE-10571 Stockholm, Suède

M. Jeroen van der Molen, c/o Nordea Bank S.A., 562, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, Luxembourg

ont été nommés administrateurs de Nordea Bank S.A.

Leur mandat expirera à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de mars 2009.

Luxembourg, le 8 avril 2008.

Pour extrait conforme

Nordea Bank S.A.

Signatures

Référence de publication: 2008053046/36/23.

Enregistré à Luxembourg, le 11 avril 2008, réf. LSO-CP04439. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080058382) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2008.

**Antiparos Properties S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Antiparos Properties S.A.).**

Siège social: L-1341 Luxembourg, 9, place de Clairefontaine.

R.C.S. Luxembourg B 128.884.

In the year two thousand and eight, on the first of April.

Before Us, Maître Jean SECKLER, notary residing in Junglinster, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

Maibach Inc, a company incorporated under the laws of the British Virgin Islands, and having its registered office at Akara Building, 24, De Castro Street, Wickhams Cay I, Road Town, Tortola, British Virgin Islands,

here represented by Mr Marc PROSPERT, private employee, with professional address at 3, route de Luxembourg, L-6130 Junglinster,

by virtue of a power of attorney given under private seal.

This proxy, after having been signed ne varietur by the proxy holder and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, through its proxy holder, declares and requests the undersigned notary to act:

- That the appearing party is the sole shareholder of the public limited company ANTIPAROS PROPERTIES S.A. (hereafter referred as to the "Company"), with registered office at 9, place de Clairefontaine, L-1341 Luxembourg, inscribed in the Trade and Companies' Register of Luxembourg, section B, under the number 128.884, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary, dated June 4, 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1578 of July 27, 2007.

- That the sole shareholder has taken the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder accepts the resignation of the present directors and of the present statutory auditor of the Company with immediate effect and grants them discharge for the execution of their mandates until today.

Second resolution

The sole shareholder decides to change the name of the Company into ANTIPAROS PROPERTIES S.à r.l.

Third resolution

The sole shareholder decides to change the legal form of the Company from a public limited company ("société anonyme"), into a private limited liability company ("société à responsabilité limitée"), and to convert the existing three hundred and ten (310) shares into three hundred and ten (310) sharequotas with a nominal value of one hundred euro (100.- EUR) each.

By this transformation of the public limited company into a private limited liability company, no new company is created; the private limited liability company being the continuation of the public limited company such as it existed until now, with the same legal personality and without any change intervening so much in the assets than in the liabilities of this company.

Fourth resolution

As a consequence of the preceding resolutions, the sole shareholder decides to proceed to a complete restatement of the Articles of Association, in order to reflect such action, and to give them the following wording:

Articles of association

Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. There exists a private limited liability company (the "Company"), governed by the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the "Law"), as well as by the present Articles of Association (the "Articles").

At any moment, a sole partner may join with one or more joint partners and, in the same way, the following partners may adopt the appropriate measures to restore the unipersonal character of the Company. As long as the Company remains with one sole partner, he exercises the powers devolved to the general meeting of partners.

Art. 2. The Company's name is "ANTIPAROS PROPERTIES S.à r.l."

Art. 3. The object of the Company is to carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquisition of participations in any company or enterprise in any form whatsoever, and the administration, management, control and development of those participations.

The Company may in addition establish, manage, develop and dispose of a portfolio of securities and patents of whatever origin, to acquire, by way of investment, subscription, underwriting or option, securities and patents, to realise them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, and to grant to companies in which the Company has a participation and/or affiliates, any assistance, loan, advance or guarantee.

The Company may secure the payment of any moneys, the discharge of any liabilities and the observance or performance of any kind of obligations by the Company or its subsidiaries by any charge over the whole or any part of the undertaking or assets of the Company including, but not limited to, the shares it holds in its subsidiaries.

In general, the Company may take any measure and carry out any operation, including, without limitation, commercial, financial, personal and real estate transactions, which it may deem necessary or useful for the accomplishment and development of its objects.

The Company may borrow in any form and proceed to the issue of bonds and debentures.

Art. 4. The Company has its registered office in the City of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its partners deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

In the event that the management should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the management of the Company.

Art. 5. The Company is constituted for an unlimited duration.

Art. 6. The life of the Company does not come to an end by death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of any partner.

Art. 7. The creditors, representatives, rightful owner or heirs of any partner are neither allowed, in circumstances, to require the sealing of the assets and documents of the Company, nor to interfere in any manner in the administration of the Company. They must for the exercise of their rights refer to financial statements and to the decisions of the meetings.

Capital - Sharequotas

Art. 8. The Company's capital is set at EUR 31,000.- (thirty-one thousand euro), represented by 310 (three hundred and ten) sharesquotas with a nominal value of EUR 100.- (one hundred euro) each.

Art. 9. Each sharequota confers an identical voting right at the time of decisions taking.

Art. 10. The sharequotas are freely transferable among the partners.

Sharequotas may not be transferred inter vivos to non-members unless members representing at least three-quarter of the corporate capital shall have agreed thereto in a general meeting.

Otherwise it is referred to the provisions of articles 189 and 190 of the Law.

The sharequotas are indivisible with regard to the Company, which admit only one owner for each of them.

Management

Art. 11. The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be partners. The managers may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of partners holding a majority of votes.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by Law or the Articles to the general meeting of partners fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the joint signature of any two members of the board of managers.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may sub-delegate his powers for specific tasks to one or several ad hoc agents.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

In case of plurality of managers, boards of managers will be validly held provided that the majority of managers be present.

In this case, the resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented.

The powers and remunerations of any managers possibly appointed at a later date in addition to or in the place of the first managers will be determined in the act of nomination.

Art. 12. Any manager does not contract in his function any personal obligation concerning the commitments regularly taken by him in the name of the Company; as a mandatory he is only responsible for the execution of his mandate.

Art. 13. Managers decisions are taken by meeting of the board of managers, if any.

Any manager may act at any meeting of managers by appointing in writing or by telefax, cable, telegram or telex another manager as his proxy.

Any and all managers may participate in a meeting of the board of managers by phone, videoconference, or any other suitable telecommunication means allowing all persons participating in the meeting to hear each other at the same time.

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions passed at the managers' meeting.

In such cases, resolutions or decisions shall be expressly taken, either formulated by writing by circular way, transmitted by ordinary mail, electronic mail or telecopier, or by phone, teleconferencing or other telecommunications media.

Partners decisions

Art. 14. Partners decisions are taken by partner's meetings.

However, the holding of meeting is not compulsory as long as the partners number is less than twenty-five.

In such case, the management can decide that each partner shall receive the whole text of each resolution or decisions to be taken, expressly drawn up by writing, transmitted by ordinary mail, electronic mail or telecopier.

Art. 15. Resolutions are validly adopted when taken by partners representing more than half of the capital.

If this quorum is not attained at a first meeting, the partners are immediately convened by registered letters to a second meeting.

At this second meeting, decisions will be taken at the majority of voting partners whatever majority of capital be represented.

However, decisions concerning an amendment of the articles of association must be taken by a majority vote of partners representing the three quarters of the capital.

Every meeting shall be held in Luxembourg or such other place as the managers may from time to time determine.

A sole partner exercises alone the powers devolved to the meeting of partners by the dispositions of Section XII on "sociétés à responsabilité limitée" of the Law.

As a consequence thereof, all decisions which exceed the powers of the managers are taken by the sole partner.

Financial year - Balance sheet

Art. 16. The Company's financial year begins on January 1 and closes on December 31 of each year.

Art. 17. Each year, as of December 31, the management will draw up the balance sheet which will contain a record of the properties of the Company together with its debts and liabilities and be accompanied by an annex containing a summary of all its commitments and the debts of the manager(s) toward the company.

At the same time, the management will prepare a profit and loss account which will be submitted to the general meeting of partners together with the balance sheet.

Art. 18. Each partner may inspect at the head office the inventory, the balance sheet and the profit and loss account.

Art. 19. The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortisation, charges and provisions represents the net profit of the Company.

Every year five percent of the net profit will be transferred to the statutory reserve.

This deduction ceases to be compulsory when the statutory reserve amounts to one tenth of the issued capital but must be resumed till the reserve fund is entirely reconstituted if, at any time and for any reason whatever, it has been broken into.

The balance is at the disposal of the partners.

The excess is distributed among the partners. However, the partners may decide, at the majority vote determined by the Law, that the profit, after deduction of the reserve, be either carried forward or transferred to an extraordinary reserve.

Art. 20. Notwithstanding the provisions of article nineteen, the general meeting of shareholders of the Company, upon proposal of the board of managers or the sole manager (as the case may be), may decide to pay interim dividends before the end of the current financial year, on the basis of a statement of accounts prepared by the board of managers or the sole manager (as the case may be) itself, and showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits since the end of the last financial year, increased by profits carried forward and available reserves, less losses carried forward and sums to be allocated to a reserve to be established according to the Law or the Articles.

Winding-up - Liquidation

Art. 21. The liquidation will be carried out by one or more liquidators, physical or legal persons, appointed by the general meeting of partners which will specify their powers and fix their remuneration.

When the liquidation of the Company is closed, the assets of the Company will be attributed to the partners at the pro-rata of their participation in the share capital of the Company.

A sole partner can decide to dissolve the Company and to proceed to its liquidation, assuming personally the payment of all the assets and liabilities, known or unknown of the Company.

Applicable Law

Art. 22. All matters not governed by these Articles shall be determined in accordance with the provisions of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended.

Fifth resolution

The sole shareholder decides to appoint as manager of the Company, for an unlimited period of time:

Mr Hans Erich REICHE, company director, born in Heidelberg, Germany, on April 4, 1947, residing at St. Anna-Strasse 20, D-83317 Teisendorf, Germany.

The Company will be validly bound in any circumstances by the single signature of the manager.

Costs

The amount of the expenses, remunerations and charges, in any form whatsoever, to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at one thousand and five hundred euro (1,500.- EUR).

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; on the request of the same appearing party and in case of divergence between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Junglinster, on the day named at the beginning of this document.
The document having been read to the proxy holder of the appearing party, the said proxy holder signed with Us the notary the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le premier avril.

Par-devant Nous, Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

A COMPARU:

Maibach Inc, une société de droit des Iles Vierges Britanniques, ayant son siège social au Akara Building, 24, De Castro Street, Wickhams Cay I, Road Town, Tortola, Iles Vierges Britanniques,

ici représentée par Monsieur Marc PROSPERT, employé privé, avec adresse professionnelle au 3, route de Luxembourg, L-6130 Junglinster,

en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire et par le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement

Laquelle comparante, par son mandataire, déclare et requiert le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- Que la comparante est l'actionnaire unique de la société anonyme ANTIPAROS PROPERTIES S.A. (ci-après dénommée la "Société), avec siège social au 9, place de Clairefontaine, L-1341 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 128.884, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 4 juin 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1578 du 27 juillet 2007.

- Que l'actionnaire unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'actionnaire unique accepte la démission avec effet immédiat des administrateurs actuels et du commissaire aux comptes de la Société et leur accorde décharge pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à ce jour.

Deuxième résolution

L'actionnaire unique décide de modifier la dénomination de la Société en "ANTIPAROS PROPERTIES S.à r.l."

Troisième résolution

L'actionnaire unique décide de changer la forme légale de la Société d'une société anonyme en une société à responsabilité limitée et de transformer les trois cent dix (310) actions en trois cent dix (310) parts sociales d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune.

Par cette transformation de la société anonyme en société à responsabilité limitée, aucune nouvelle société n'est créée; la société à responsabilité limitée étant la continuation de la société anonyme telle qu'elle a existé jusqu'à présent, avec la même personnalité juridique et sans qu'aucun changement n'intervienne tant dans l'actif que dans le passif de cette société.

Quatrième résolution

Suite aux résolutions qui précèdent, l'actionnaire unique décide de procéder à une refonte complète des statuts afin de leur donner la teneur suivante:

STATUTS

Dénomination - Siège - Objet - Durée

Art. 1^{er}. Il existe une société à responsabilité limitée (la «Société»), régie par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi»), ainsi que par les présents statuts (Les «Statuts»).

A tout moment, un associé unique peut s'associer à un ou plusieurs partenaires et, de la même manière, les associés ultérieurs peuvent prendre toutes mesures appropriées pour restaurer le caractère unipersonnel de la Société. Aussi longtemps que la Société demeure avec un seul associé, ce dernier exerce les pouvoirs attribués à l'assemblée générale des associés.

Art. 2. La dénomination de la Société est «ANTIPAROS PROPERTIES S.à r.l.».

Art. 3. La Société a pour objet d'accomplir toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

La Société pourra notamment employer ses fonds à la création, la gestion, la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces titres et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêt, avance ou garantie.

La Société pourra garantir le règlement de tout fonds, la libération de toutes obligations et l'observation ou l'exécution de toutes formes d'obligations par la Société ou par ses filiales par le biais de la constitution de toutes sûretés sur tout ou partie de son entreprise ou des avoirs de la Société, y compris, mais pas exclusivement, les actions qu'elle détient dans ses filiales.

Plus généralement, la Société peut prendre toutes mesures et accomplir toutes opérations, incluant, sans limitations, des transactions commerciales, financières, mobilières ou immobilières qu'elle jugera nécessaires ou utiles à l'accomplissement et au développement de son objet social.

La Société peut emprunter sous toutes formes et procéder à l'émission d'obligations de toute nature.

Art. 4. Le siège social est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par décision d'une assemblée générale extraordinaire délibérant dans les formes prévues par la Loi pour modifier les Statuts. Le siège social pourra être transféré dans la commune par décision du conseil de gérance.

La Société pourra avoir des bureaux ou succursales, au Luxembourg et à l'étranger.

Au cas où la gérance estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social, ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège restera luxembourgeoise. Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par la gérance de la société.

Art. 5. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 6. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un des associés ne mettent pas fin à la Société.

Art. 7. Les créanciers, représentants, ayants droit ou héritiers des associés ne pourront pour quelque motif que ce soit, requérir l'apposition de scellés sur les biens et documents de la Société, m' s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Ils doivent pour l'exercice de leurs droits se rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées.

Capital - Parts sociales

Art. 8. Le capital social est fixé à 31.000,- EUR (trente et un mille euros), représenté par 310 (trois cent dix) parts sociales d'une valeur nominale de 100,- EUR (cent euros) chacune.

Art. 9. Chaque part sociale confère un droit de vote identique lors de la prise de décisions.

Art. 10. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Aucune cession de parts sociales entre vifs à un tiers non-associé ne peut être effectuée qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Pour le reste, il est référé aux dispositions des articles 189 et 190 de la Loi.

Les parts sont indivisibles à l'égard de la Société, qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elle.

Gérance

Art. 11. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent un conseil de gérance. Le(s) gérant(s) ne sont pas obligatoirement associés. Les gérants peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans justification, par une résolution des associés titulaires de la majorité des votes.

Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) a(ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société sera engagée par la seule signature de son gérant unique, et, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux des membres du conseil de gérance.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, détermine les responsabilités et la rémunération (s'il y en a) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

En cas de pluralité de gérants, les réunions du conseil de gérance se tiendront valablement si la majorité des gérants sont présents.

Dans ce cas, les résolutions du conseil de gérance sont adoptées à la majorité des gérants présents ou représentés.

Les pouvoirs et rémunérations des gérants éventuellement nommés postérieurement en sus ou en remplacement des premiers gérants seront déterminés dans l'acte de nomination.

Art. 12. Un gérant ne contracte en raison de ses fonctions, aucune obligation personnelle quant aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la Société; simple mandataire, il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

Art. 13. Les décisions des gérants sont prises en réunions du conseil de gérance, s'il y en a un.

Chaque gérant peut prendre part aux réunions du conseil de gérance en nommant par écrit ou par télécopie, câble, télex ou autre gérant pour le représenter.

Chacun et tous les gérants du conseil de gérance peuvent participer à une réunion du conseil de gérance par téléphone, vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication jugé approprié et permettant à l'ensemble des personnes présentes lors de cette réunion de communiquer à un même moment.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil de gérance.

Dans ces cas, les résolutions ou décisions à prendre seront expressément prises, soit formulées par écrit par voie circulaire, par courrier ordinaire, électronique ou télécopie, soit par téléphone, téléconférence ou autre moyen de télécommunication.

Décisions des associés

Art. 14. Les décisions des associés sont prises en assemblées générales.

Toutefois, la tenue d'assemblées générales n'est pas obligatoire, tant que le nombre des associés est inférieur à vingt-cinq.

Dans ce cas, chaque associé recevra le texte complet de chaque résolution ou décision à prendre, expressément formulées et émettra son vote par écrit, transmis par courrier ordinaire, électronique ou télécopie.

Art. 15. Les résolutions ne sont valablement adoptées que pour autant qu'elles soient prises par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Si ce quorum n'est pas atteint lors de la première assemblée, une seconde assemblée sera immédiatement convoquée par lettre recommandée.

Lors de cette deuxième assemblée, les résolutions seront adoptées à la majorité des associés votant quelle que soit la portion du capital représenté.

Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des statuts ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Toute assemblée se tiendra à Luxembourg ou à tout autre endroit que la gérance déterminera.

Un associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés par les dispositions de la section XII de la Loi relative aux sociétés à responsabilité limitée.

Il s'ensuit que toutes décisions qui excèdent les pouvoirs reconnus aux gérants sont prises par l'associé unique.

Exercice social - Comptes annuels

Art. 16. L'exercice social commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

Art. 17. Chaque année, au 31 décembre, la gérance établira le bilan qui contiendra l'inventaire des avoirs de la Société et de toutes ses dettes actives et passives, avec une annexe contenant en résumé tous ses engagements, ainsi que les dettes du ou des gérant(s) envers la Société.

Au même moment la gérance préparera un compte de profits et pertes qui sera soumis à l'assemblée ensemble avec le bilan.

Art. 18. Tout associé peut prendre communication au siège social de la Société de l'inventaire, du bilan et du compte de profits et pertes.

Art. 19. L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges et amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent du bénéfice net seront affectés à la réserve légale.

Ces prélèvements cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve légale aura atteint un dixième du capital social, mais devront être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve se trouve entamé.

Le solde du bénéfice net est distribué entre les associés.

L'excédant du bénéfice net est distribué entre les associés. Néanmoins, les associés peuvent, à la majorité prévue par la Loi, décider qu'après déduction de la réserve légale, le bénéfice sera reporté à nouveau ou transféré à une réserve spéciale.

Art. 20. Nonobstant les dispositions de l'article dix-neuf, les associés réunis en assemblée générale, peut, sur proposition du conseil de gérance ou le gérant unique (le cas échéant), décider de payer des acomptes sur dividendes en cours d'exercice social sur base d'un état comptable préparé par le conseil de gérance ou le gérant unique, le cas échéant, desquels il devra ressortir que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que les fonds à

distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice social augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu d'une obligation légale ou statutaire.

Dissolution - Liquidation

Art. 21. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

La liquidation terminée, les avoirs de la Société seront attribués aux associés au pro rata de leur participation dans le capital de la Société.

Un associé unique peut décider de dissoudre la Société et de procéder à sa liquidation en prenant personnellement à sa charge tous les actifs et passifs, connus et inconnus, de la Société.

Loi applicable

Art. 22. Tous les points qui ne sont pas régis par les Statuts seront déterminés conformément aux dispositions de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Cinquième résolution

L'actionnaire unique décide de nommer comme gérant de la Société, pour une durée illimitée:

Monsieur Hans Erich REICHE, gérant de sociétés, né à Heidelberg, Allemagne, le 4 avril 1947, demeurant à St. Anne-Strasse 20, D-83317 Teisendorf, Allemagne.

La Société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature individuelle du gérant.

Frais

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la Société en raison des présentes s'élève approximativement à mille cinq cents euros (1.500,- EUR).

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de la même comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, celui-ci a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: PROSPERT- J. SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 8 avril 2008, Relation GRE 2008/1574. — Reçu douze euros 12 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 14 avril 2008.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2008053284/231/382.

(080058700) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2008.

Fiduciaire Fernand Sassel & Cie S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 7, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 34.239.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 avril 2008.

Patrick SERRES

Notaire

Référence de publication: 2008053033/8085/12.

(080058230) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2008.

BBEIF (Willow) 03 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2721 Luxembourg, 4, rue Alphonse Weicker.

R.C.S. Luxembourg B 137.880.

STATUTES

In the year two thousand and eight, on the twelfth day of March.

Before Us, Maître Paul DECKER, notary, residing in Luxembourg-Eich.

There appeared:

BBEIF (Willow) 02 S.à r.l. with registered office at 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg, registration at the Register of Commerce and Companies of Luxembourg still in process, here represented by Mr Max Mayer, employee, residing in Luxembourg by virtue of a proxy given under private seal on March 12th, 2008.

The said proxy, signed *ne varietur* by the proxy holder of the person appearing and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing person, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to state as follows the articles of association of a private limited liability company:

Chapter I. Form, Name, Registered Office, Object, Duration

Art. 1. Form. There is formed a private limited liability company (hereafter the «Company»), which will be governed by the laws pertaining to such an entity, and in particular by the law of August 10th, 1915 on commercial companies as amended (hereafter the «Law»), as well as by the present articles of association (hereafter the «Articles»).

The Company is initially composed of one single shareholder, hereinafter "the Shareholder", subscriber of all the shares. The Company may however at any time be composed of several Shareholders, but not exceeding forty (40) Shareholders, notably as a result of the transfer of shares or the issue of new shares.

Art. 2. Object. The Corporation's purpose is to take participations, in any form whatsoever, in other Luxembourg or foreign enterprises; to acquire any securities and rights through participation, contribution, underwriting firm purchase or option, negotiation or in any other way and namely to acquire patents and licences, to manage and develop them; to grant to enterprises in which the Corporation has an interest, any assistance, loans, advances or guarantees, to perform any operation which is directly or indirectly related to its purpose, however without taking advantage of the Act of July 31, 1929, on Holding Companies.

The Corporation can perform all commercial, technical and financial operations, connected directly or indirectly to facilitating the accomplishment of its purpose in all areas as described above.

Art. 3. Duration. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. Name. The Company will have the name of «BBEIF (Willow) 03 S.à r.l.».

Art. 5. Registered Office. The registered office of the Company is established in Luxembourg City. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its Shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the Manager or in case of plurality of Managers, by a decision of the Board of Managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Chapter II. Capital, shares

Art. 6. Subscribed capital. The share capital is set at EUR 12,500 (twelve thousand five hundred Euro) represented by 500 (five hundred) shares with a par value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each, all of which are fully paid up.

In addition to the corporate capital, there may be set up a premium account into which any premium paid on any share in addition to its par value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares which the Company may redeem from its shareholders, to offset any net realised losses, to make distributions to the shareholders or to allocate funds to the legal reserve.

Art. 7. Increase and reduction of capital. The capital may be changed at any time by a decision of the single Shareholder or by a decision of the Shareholders' meeting voting with the quorum and majority rules set out by article 18 of these Articles, or, as the case may be, by the Law for any amendment to these Articles.

Art. 8. Shares. Each share entitles its owner to equal rights in the profits and assets of the Company and to one vote at the general meetings of Shareholders.

Ownership of a share carries implicit acceptance of the Articles of the

Company and the resolutions of the single Shareholder or the general meeting of Shareholders.

Each share is indivisible as far as the Company is concerned.

Co-owners of shares must be represented towards the Company by a common attorney-in-fact, whether appointed amongst them or not.

The single Shareholder may transfer freely its shares when the Company is composed of a single Shareholder. The shares may be transferred freely amongst Shareholders when the Company is composed of several Shareholders. The shares may be transferred to non-shareholders only with the authorisation of the general meeting of Shareholders representing at least three quarters of the capital, in accordance with article 189 of the Law.

The transfer of shares must be evidenced by a notarial deed or by a deed under private seal. Any such transfer is not binding upon the Company and upon third parties unless duly notified to the Company or accepted by the Company, in pursuance of article 1690 of the Civil Code.

The Company may redeem its own shares in accordance with the provisions of the Law.

Art. 9. Incapacity, bankruptcy or insolvency of a shareholder. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single Shareholder or of one of the Shareholders.

Chapter III. Manager(s)

Art. 10. Manager(s), Board of Managers. The Company is managed by a Board of Managers composed of at least two Managers divided into two categories, respectively denominated "Category A Managers" and "Category B Managers".

The Managers need not to be Shareholders. The Managers may be removed at any time, with or without legitimate cause, by a resolution of Shareholders holding a majority of votes.

Each Manager will be elected by the single Shareholder or by the Shareholders' meeting, which will determine their number and the duration of their mandate. They may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the single Shareholder or by a resolution of the Shareholders' meeting.

Art. 11. Powers of the Manager(s). In dealing with third parties, the Manager or the Board of Managers will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and, to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object and provided the terms of this article shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by law or the present Articles to the general meeting of Shareholders fall within the competence of the Manager or Board of Managers.

Towards third parties, the Company shall be bound by the joint signature of any two Managers, obligatorily one Category A Manager and one Category B Manager.

The Manager or Board of Managers shall have the rights to give special proxies for determined matters to one or more proxyholders, selected from its members or not either Shareholders or not.

Art. 12. Day-to-day management. The Manager or Board of Managers may delegate the day-to-day management of the Company to one or several Manager(s) or agent(s) and will determine the Manager's / agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency. It is understood that the day-to-day management is limited to acts of administration and thus, all acts of acquisition, disposition, financing and refinancing have to obtain the prior approval from the Board of Managers.

Art. 13. Meetings of the Board of Managers. The Board of Managers may elect a chairman from among its members. If the chairman is unable to be present, his place will be taken by election among Managers present at the meeting.

The Board of Managers may elect a secretary from among its members.

The meetings of the Board of Managers are convened by the chairman, the secretary or by any two managers. The Board of Managers may validly debate without prior notice if all the managers are present or represented.

A manager may be represented by another member of the Board of Managers.

Quorum: The Board of Managers can only validly debate and make decisions if a majority of its members is present or represented by proxies and with at least the presence or the representation of one Category A and one Category B Manager. Any decisions made by the Board of Managers shall require a simple majority including at least the favourable vote of one Category A and one Category B Manager. In case of ballot, the chairman of the meeting has a casting vote. In case of a conflict of interest as defined in article 15 below, the quorum requirement shall apply without taking into account the affected Manager or Managers.

One or more Managers may participate in a meeting by means of a conference call or by any similar means of communication initiated from Luxembourg enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equal to a physical presence at the meeting. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all members having participated.

A written decision, signed by all Managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Managers, which was duly convened and held.

Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all members of the Board of Managers.

Art. 14. Liability - Indemnification. The Board of Managers assumes, by reason of its position, no personal liability in relation to any commitment validly made by it in the name of the Company.

The Company shall indemnify any Manager or officer and his heirs, executors and administrators, against any damages or compensations to be paid by him/her or expenses or costs reasonably incurred by him/her, as a consequence or in connection with any action, suit or proceeding to which he/she may be made a party by reason of his/her being or having been a Manager or officer of the Company, or, at the request of the Company, of any other company of which the Company is a shareholder or creditor and by which he/she is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which he/she shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for gross negligence, fraud or wilful misconduct. In the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement as to which the Company is advised by its legal counsel that the person to be indemnified did not commit such a breach of duty. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which such Manager or officer may be entitled.

Art. 15. Conflict of Interests. No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the Managers or any officer of the Company has a personal interest in, or is a Manager, associate, member, officer or employee of such other company or firm. Except as otherwise provided for hereafter, any Manager or officer of the Company who serves as a Manager, associate, officer or employee of any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm, be automatically prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

Notwithstanding the above, in the event that any Manager of the Company may have any personal interest in any transaction of the Company, he shall make known to the Board of Managers such personal interest and shall not consider or vote on any such transaction, and such transaction and such Manager's or officer's interest therein shall be reported to the single Shareholder or to the next general meeting of Shareholders.

Chapter IV. Shareholder(s)

Art. 16. General meeting of shareholders. If the Company is composed of one single Shareholder, the latter exercises the powers granted by law to the general meeting of Shareholders. If the Company is composed of no more than twenty-five (25) Shareholders, the decisions of the Shareholders may be taken by a vote in writing on the text of the resolutions to be adopted which will be sent by the Board of Managers to the shareholders by registered mail. In this latter case, the Shareholders are under the obligation to, within a delay of fifteen days as from the receipt of the text of the proposed resolution, cast their written vote and mail it to the Company.

Unless there is only one single Shareholder, the Shareholders may meet in a general meeting of Shareholders upon call in compliance with Luxembourg law by the Board of Managers, alternatively by Shareholders representing half the corporate capital. The notice sent to the Shareholders in accordance with the law will specify the time and place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted.

If all the Shareholders are present or represented at a Shareholders' meeting and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

A Shareholder may act at any meeting of the Shareholders by appointing in writing, including fax or PDF, as his proxy another person who need not be a Shareholder.

Shareholders' meetings, including the annual general meeting, may be held abroad if, in the judgment of the Board of Managers, which is final, circumstances of "force majeure" so require.

Art. 17. Powers of the meeting of Shareholders. Any regularly constituted meeting of Shareholders of the Company represents the entire body of Shareholders.

Subject to all the other powers reserved to the Board of Managers by law or the Articles and subject to the object of the Company, it has the broadest powers to carry out or ratify acts relating to the operations of the Company.

Art. 18. Procedure, Vote. Any resolution whose purpose is to amend the present Articles or whose adoption is subject by virtue of these Articles or, as the case may be, the Law, to the quorum and majority rules set for the amendment of the Articles will be taken by a majority of shareholders representing at least three quarters of the capital.

Except as otherwise required by law or by the present Articles of Incorporation, all other resolutions will be taken by Shareholders representing at least half of the capital.

One vote is attached to each share.

Chapter V. Financial Year, Distribution of Profits

Art. 19. Financial Year. The Company's accounting year starts on 1st January and ends on 31st December of each year.

Art. 20. Adoption of financial statements. At the end of each accounting year, the Company's accounts are established and the Board of Managers prepares an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

The balance sheet and the profit and loss account are submitted to the single Shareholder or, as the case may be, to the general meeting of Shareholders for approval.

Each Shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 21. Appropriation of profits. The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortisation, charges and provisions represents the net profit of the Company.

Every year five per cent (5%) of the net profit will be transferred to the statutory reserve. This deduction ceases to be compulsory when the statutory reserve amounts to one tenth of the issued capital but must be resumed till the reserve fund is entirely reconstituted if, at any time and for any reason whatever, it has been broken into.

The balance is at the disposal of the shareholders.

The excess is distributed among the Shareholders. However, the Shareholders may decide, at the majority vote determined by the relevant laws, that the profit, after deduction of the reserve and interim dividends if any, be either carried forward or transferred to an extraordinary reserve.

Art. 22. Interim dividends. Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

- Interim accounts are established by the manager or the Board of Managers;
- These accounts show a profit including profits carried forward or transferred to an extraordinary reserve;
- The decision to pay interim dividends is taken by the Manager or the Board of Managers;
- The payment is made once the Company has obtained the assurance that the rights of the creditors of the Company are not threatened and once five percent (5%) of the net profit of the current year has been allocated to the statutory reserve.

Chapter VI. Dissolution, liquidation

Art. 23. Dissolution, liquidation. At the time of winding up the Company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the Shareholder(s) who shall determine their powers and remuneration.

Chapter VII. Applicable Law

Art. 24. Applicable Law. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory provisions

The first accounting year shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on the 31st December 2008.

Subscription - payment

The articles of association having thus been established, the appearing party declares to subscribe the whole capital as follows:

BBEIF (Willow) 02 S.à r.l.	500 shares
TOTAL:	<u>500 shares</u>

All the shares have been fully paid in cash, so that the amount of EUR 12,500.- is at the disposal of the Company, as has been proven to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at EUR 1,800.-.

Resolution of the sole shareholder

The sole shareholder resolves to:

1. Fix the number of Managers at four (4).
2. Appoint the following as:

Category A Managers:

- Mr Serge Morel, Investment Banker, born on 28 February 1965 in Clermont-Ferrand (France), residing professionally at L-2771 Luxembourg, 4, rue Alphonse Weicker;
- Mr Mark Hatherly, Investment Banker, born on 13 November 1965 in Auckland (New Zealand), residing professionally at L-2721 Luxembourg, 4, rue Alphonse Weicker;

Category B Managers:

- Mr Mark Dunstan, Investment Banker, born on 11 February 1962 in Melbourne (Australia), residing professionally at L-2721 Luxembourg, 4, rue Alphonse Weicker.
- Mr David Dujacquier, Accountant, born on 20 January 1970 in Braine-L'Alleud (Belgium), residing professionally at L-2721 Luxembourg, 4, rue Alphonse Weicker;

3. Fix the address of the Company at L-2721 Luxembourg, 4, rue Alphonse Weicker.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing parties and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.
The document having been read to the person appearing, he signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le douze mars

Par-devant Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg-Eich.

A comparu:

BBEIF (Willow) 02 S.à r.l. avec siège social à 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg, immatriculation au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg dans processus, représentée par Monsieur Max Mayer, employé, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé, le 12 mars 2008.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par la comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont il a arrêté les statuts comme suit:

Chapitre I^{er} . Forme, Dénomination, Siège, Objet, Durée

Art 1^{er} . Forme. Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après «la Société»), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après «la Loi»), ainsi que par les présents statuts de la Société (ci-après «les Statuts»).

La Société comporte initialement un associé unique, propriétaire de la totalité des parts sociales. Elle peut cependant, à toute époque, comporter plusieurs associés, dans la limite de quarante (40) associés, par suite notamment, de cession ou transmission de parts sociales ou de création de parts sociales nouvelles.

Art. 2. Objet. L'objet de la Société est, aussi bien au Luxembourg qu'à l'étranger et sous quelque forme que ce soit, toutes activités industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières, qui sont directement ou indirectement en relation avec la création, la gestion et le financement, sous quelque forme que ce soit, de toutes entreprises et sociétés dont l'objet consiste en toutes activités, sous quelque forme que ce soit, ainsi que la gestion et le développement, permanent ou temporaire, du porte-feuille créé dans ce but, pour autant que la société sera considérée comme une société de participations financières conformément aux lois applicables.

La Société peut prendre des participations de toutes façons dans toutes affaires, entreprises ou sociétés ayant un objet identique, analogue ou en relation, ou qui peuvent favoriser le développement ou l'extension de ses activités.

En général, la Société peut prendre toutes mesures et mener à bien toutes opérations commerciales, financières, mobilières ou immobilières qui lui sembleront utiles au développement et à l'extension de ses activités

Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Dénomination. La Société a comme dénomination «BBEIF (Willow) 03 S.à r.l.».

Art. 5. Siège social. Le siège social est établi à Luxembourg-ville.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

L'adresse du siège social peut être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du Gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du Conseil de Gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Chapitre II. Capital, parts sociales

Art. 6. Capital souscrit. Le capital social est fixé à douze mille cinq cent Euro (EUR 12.500,-) représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq Euro (EUR 25,-) chacune entièrement libérée. En plus du capital social, un compte de prime d'émission peut être établi auquel toutes les primes payées sur une part sociale en plus de la valeur nominale seront transférées. L'avoir de ce compte de primes peut être utilisé pour effectuer le remboursement en cas de rachat des parts sociales des actionnaires par la Société, pour compenser des pertes nettes réalisées, pour effectuer des distributions aux actionnaires, ou pour être affecté à la réserve légale.

Art. 7. Augmentation et diminution du capital social. Le capital émis de la Société peut être augmenté ou réduit, en une ou en plusieurs fois, par une résolution de l'associé unique ou des associés adoptée aux conditions de quorum et de majorité exigées par ces Statuts ou, selon le cas, par la loi pour toute modification des Statuts.

Art. 8. Parts sociales. Chaque part sociale confère à son propriétaire un droit égal dans les bénéfices de la Société et dans tout l'actif social et une voix à l'assemblée générale des associés. La propriété d'une part sociale emporte de plein droit adhésion aux statuts de la Société et aux décisions de l'associé unique ou des associés.

Chaque part est indivisible à l'égard de la Société.

Les propriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par un mandataire commun pris parmi eux ou en dehors d'eux.

Les cessions ou transmissions de parts sociales détenues par l'associé unique sont libres, si la Société a un associé unique. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés, si la Société a plusieurs associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés que moyennant l'agrément des associés représentant les trois quarts du capital social, en conformité avec l'article 189 de la Loi.

La cession de parts sociales doit être formalisée par acte notarié ou par acte sous seing privé. De telles cessions ne sont opposables à la Société et aux tiers qu'après qu'elles aient été signifiées à la Société ou acceptées par elle conformément à l'article 1690 du Code Civil.

La Société peut racheter ses propres parts sociales conformément aux dispositions légales.

Art. 9. Incapacité, faillite ou déconfiture d'un associé. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Chapitre III. Gérant(s)

Art. 10. Gérants, Conseil de Gérance. La Société est gérée par un Conseil de Gérance composé d'au moins deux gérants divisés en deux catégories, nommés respectivement "Gérants de catégorie A" et "Gérants de catégorie B".

Les Gérants ne doivent pas être associés. Ils peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans justification légitime, par une décision des associés représentant une majorité des voix.

Chaque Gérant sera nommé par l'associé unique ou les associés, selon le cas, qui détermineront leur nombre et la durée de leur mandat. Ils peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par décision de l'associé unique ou des associés.

Art. 11. Pouvoirs du/des Gérant(s). Dans les rapports avec les tiers, le Conseil de Gérance a tous pouvoirs pour agir au nom de la Société dans toutes les circonstances et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du Conseil de Gérance.

Envers les tiers, la société est valablement engagée par la signature conjointe de deux membres du Conseil de Gérance, étant obligatoirement un gérant de catégorie A et un gérant de catégorie B.

Le Conseil de Gérance a le droit de déléguer certains pouvoirs déterminés à un ou plusieurs mandataires, sélectionnés parmi ses membres ou pas, qu'ils soient associés ou pas.

Art. 12. Gestion journalière. Le Conseil de Gérance peut déléguer la gestion journalière de la Société à un ou plusieurs gérant(s) ou mandataire(s) et déterminera les responsabilités et rémunérations (éventuelle) des gérants/ mandataires, la durée de la période de représentation et toute autre condition pertinente de ce mandat. Il est convenu que la gestion journalière se limite aux actes d'administration et qu'en conséquence, tout acte d'acquisition, de disposition, de financement et refinancement doivent être préalablement approuvés par le Conseil de Gérance.

Art. 13. Réunions du Conseil de Gérance. Le Conseil de Gérance peut élire un président parmi ses membres. Si le président ne peut être présent, un remplaçant sera élu parmi les gérants présents à la réunion.

Le Conseil de Gérance peut élire un secrétaire parmi ses membres.

Les réunions du Conseil de Gérance sont convoquées par le président, le secrétaire ou par deux gérants. Le Conseil de Gérance peut valablement délibérer sans convocation préalable si tous les gérants sont présents ou représentés.

Un gérant peut en représenter un autre au Conseil.

Quorum: le Conseil de Gérance ne peut délibérer et prendre des décisions valablement que si une majorité de ses membres est présente ou représentée par procurations et qu'au moins un gérant de catégorie A et un gérant de catégorie B est présent ou représenté. Toute décision du Conseil de Gérance doit être prise à majorité simple, avec au moins le vote affirmatif d'un gérant de catégorie A et d'un gérant de catégorie B. En cas de ballottage, le président du conseil a un vote prépondérant. En cas de conflit d'intérêt tel que défini à l'article 15 ci-dessous, les exigences de quorum doivent s'appliquer sans prendre en considération le ou les gérants concernés.

Chaque gérant et tous les gérants peuvent participer aux réunions du conseil par conférence téléphonique ou par tout autre moyen similaire de communication, à partir du Luxembourg, ayant pour effet que tous les gérants participant au conseil puissent se comprendre mutuellement.

Dans ce cas, le ou les gérants concernés seront censés avoir participé en personne à la réunion. Cette décision peut être documentée dans un document unique ou dans plusieurs documents séparés ayant le même contenu, signé(s) par tous les participants.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du Conseil de Gérance, dûment convoquée et tenue.

Cette décision peut être documentée dans un document unique ou dans plusieurs documents séparés ayant le même contenu, signé(s) par tous les participants.

Art. 14. Responsabilité, indemnisation. Les gérants ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

La Société devra indemniser tout Gérant ou mandataire et ses héritiers, exécutant et administrant, contre tous dommages ou compensations devant être payés par lui/elle ainsi que les dépenses ou les coûts raisonnablement engagés par lui/elle, en conséquence ou en relation avec toute action, procès ou procédures à propos desquelles il/elle pourrait être partie en raison de son/sa qualité ou ancienne qualité de Gérant ou mandataire de la Société, ou, à la requête de la Société, de toute autre société où la Société est un associé ou un créancier et par quoi il/elle n'a pas droit à être indemnisé(e), sauf si cela concerne des questions à propos desquelles il/elle sera finalement déclaré(e) impliqué(e) dans telle action, procès ou procédures en responsabilité pour négligence grave, fraude ou mauvaise conduite préméditée. Dans l'hypothèse d'une transaction, l'indemnisation sera octroyée seulement pour les points couverts par l'accord et pour lesquels la Société a été avertie par son avocat que la personne à indemniser n'a pas commis une violation de ses obligations telle que décrite ci-dessus. Les droits d'indemnisation ne devront pas exclure d'autres droits auxquels tel Gérant ou mandataire pourrait prétendre.

Art. 15. Conflit d'intérêt. Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et d'autres sociétés ou firmes ne sera affecté ou invalidé par le fait qu'un ou plusieurs Gérants ou fondés de pouvoirs de la Société y auront un intérêt personnel, ou en seront Gérant, associé, fondé de pouvoirs ou employé. Sauf dispositions contraires ci-dessous, un Gérant ou fondé de pouvoirs de la Société qui remplira en même temps des fonctions d'administrateur, associé, fondé de pouvoirs ou employé d'une autre société ou firme avec laquelle la Société contractera ou entrera autrement en relations d'affaires, ne sera pas, pour le motif de cette appartenance à cette société ou firme, automatiquement empêché de donner son avis et de voter ou d'agir quant à toutes opérations relatives à un tel contrat ou autre affaire.

Nonobstant ce qui précède, au cas où un Gérant ou fondé de pouvoirs aurait un intérêt personnel dans une opération de la Société, il en avisera le Conseil de Gérance et il ne pourra prendre part aux délibérations ou émettre un vote au sujet de cette opération. Cette opération ainsi que l'intérêt personnel du Gérant ou du fondé de pouvoirs seront portés à la connaissance de l'actionnaire unique ou des actionnaires au prochain vote par écrit ou à la prochaine assemblée générale des associés.

Chapitre IV. Associé(s)

Art. 16. Assemblée générale des associés. Si la Société comporte un associé unique, celui-ci exerce tous les pouvoirs qui sont dévolus par la loi à l'assemblée générale des associés. Si la Société ne comporte pas plus de vingt-cinq (25) associés, les décisions des associés peuvent être prises par vote écrit sur le texte des résolutions à adopter, lequel sera envoyé par le Conseil de Gérance aux associés par lettre recommandée. Dans ce dernier cas les associés ont l'obligation d'émettre leur vote écrit et de l'envoyer à la Société, dans un délai de quinze jours suivant la réception du texte de la résolution proposée.

A moins qu'il n'y ait qu'un associé unique, les associés peuvent se réunir en assemblée générale conformément aux conditions fixées par la loi sur convocation par le Conseil de Gérance, ou à défaut, par le réviseur d'entreprises, ou à leur défaut, par des associés représentant la moitié du capital social. La convocation envoyée aux associés en conformité avec la loi indiquera la date, l'heure et le lieu de l'assemblée et elle contiendra l'ordre du jour de l'assemblée générale ainsi qu'une indication des affaires qui y seront traitées.

Au cas où tous les associés sont présents ou représentés et déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci peut se tenir sans convocation préalable.

Tout associé peut prendre part aux assemblées en désignant par écrit, inclus par télécopieur ou par PDF un mandataire, lequel peut ne pas être associé.

Les assemblées générales des associés, y compris l'assemblée générale annuelle, peuvent se tenir à l'étranger chaque fois que se produiront des circonstances de force majeure qui seront appréciées souverainement par le Conseil de Gérance.

Art. 17. Pouvoirs de l'assemblée générale. Toute assemblée générale des associés régulièrement constituée représente l'ensemble des associés.

Sous réserve de tous autres pouvoirs réservés au Conseil de Gérance en vertu de la loi ou les Statuts et conformément à l'objet social de la Société, elle a les pouvoirs les plus larges pour décider ou ratifier tous actes relatifs aux opérations de la Société.

Art. 18. Procédure - Vote. Toute décision dont l'objet est de modifier les présents Statuts ou dont l'adoption est soumise par les présents Statuts, ou selon le cas, par la loi aux règles de quorum et de majorité fixée pour la modification des statuts sera prise par une majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital.

Sauf disposition contraire de la loi ou des présents Statuts, toutes les autres décisions seront prises par les associés représentant la moitié du capital social.

Chaque action donne droit à une voix.

Chapitre V. Année sociale, Répartition

Art. 19. Année sociale. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

Art. 20. Approbation des comptes annuels. Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont établis et le Conseil de Gérance prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Les comptes annuels et le compte des profits et pertes sont soumis à l'agrément de l'associé unique ou, suivant le cas, des associés.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

Art. 21. Affectation des résultats. L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges et amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent (5%) du bénéfice net seront affectés à la réserve légale.

Ces prélèvements cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve légale aura atteint un dixième du capital social, mais devront être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve se trouve entamé.

Le solde du bénéfice net est distribué entre les associés.

Le surplus est distribué entre les associés. Néanmoins, les associés peuvent, à la majorité prévue par la loi, décider qu'après déduction de la réserve légale et des dividendes intérimaire le cas échéant, le bénéfice sera reporté à nouveau ou transféré à une réserve spéciale.

Art. 22. Dividendes intérimaires. Des acomptes sur dividendes peuvent être distribués à tout moment, sous réserve du respect des conditions suivantes:

- Des comptes intérimaires doivent être établis par le Gérant ou par le Conseil de Gérance,
- Ces comptes intérimaires, les bénéfices reportés ou affectés à une réserve extraordinaire y inclus, font apparaître un bénéfice,
- Le Gérant ou le Conseil de Gérance est seul compétent pour décider de la distribution d'acomptes sur dividendes,
- Le paiement n'est effectué par la Société qu'après avoir obtenu l'assurance que les droits des créanciers ne sont pas menacés et une fois que cinq pourcents (5 %) du profit net de l'année en cours a été attribué à la réserve légale.

Chapitre VI. Dissolution, Liquidation

Art. 23. Dissolution, Liquidation. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associé(s) qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Chapitre VII. Loi applicable

Art. 24. Loi applicable. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les Statuts, il est fait référence à la Loi.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la Société et se termine le 31 décembre 2008.

Souscription - libération

Les statuts de la Société ayant été ainsi arrêtés, le comparant déclare souscrire le capital comme suit:

BBEIF (Willow) 02 S.à r.l.	500 parts
TOTAL:	<u>500 parts</u>

Toutes les parts sociales ont été entièrement libérées par versement en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cent Euros (12.500,- EUR) est à la disposition de la Société, ce qui a été prouvé au notaire instrumentant, qui le reconnaît expressément.

Frais

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution à environ 1.800,- EUR.

Décision de l'associé unique

L'associé unique décide de:

1. Fixer le nombre de gérants à quatre (4).
2. Nommer les personnes suivantes en tant que gérants:

Gérants de Catégorie A:

- M. Serge Morel, Investment Banker, né le 28 février 1965 à Clermont-Ferrand (France), demeurant professionnellement à L-2721 Luxembourg, 4, rue Alphonse Weicker;

- M. Mark Hatherly, Investment Banker, né le 13 novembre 1965 à Auckland (Nouvelle Zélande), demeurant professionnellement à L-2721 Luxembourg, 4, rue Alphonse Weicker.

Gérants de Catégorie B:

- M. Mark Dunstan, Investment Banker, né le 11 février 1962 à Melbourne (Australie), demeurant professionnellement à L-2721 Luxembourg, 4, rue Alphonse Weicker.

- M. David Dujacquier, Investment Banker, né le 20 janvier 1970 à Braine-L'Alleud (Belgique), demeurant professionnellement à L-2721 Luxembourg, 4, rue Alphonse Weicker.

La durée du mandat des gérants est illimitée.

3. Fixer l'adresse du siège social à L-2721 Luxembourg, 4, rue Alphonse Weicker.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle la langue anglaise, déclare que la comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: M.MAYER, P.DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 13 mars 2008. Relation: LAC/2008/10678. - Reçu € 62,50 (soixante-deux Euros cinquante Cents).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Eich, le 21 mars 2008.

Paul DECKER.

Référence de publication: 2008053274/206/460.

(080058955) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2008.

**ParisLux, Société Anonyme,
(anc. Les 5 Anneaux S.A.).**

Siège social: L-5405 Bech-Kleinmacher, 56, route du Vin.

R.C.S. Luxembourg B 90.869.

L'an deux mille huit, le vingt-huit mars.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "LES 5 ANNEAUX S.A.", (ci-après la "Société"), avec siège social à L-3450 Dudelange, 12, rue du Commerce, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 90.869, constituée originairement sous la dénomination sociale de "FIESTA DRINK S.A.", suivant acte reçu par Maître Frank MOLITOR, notaire de résidence à Dudelange, en date du 9 janvier 2003, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 219 du 28 février 2003,

et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par Maître Georges d'HUART, notaire de résidence à Pétange, en date du 13 janvier 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 843 du 27 avril 2006, contenant notamment le changement de la dénomination sociale en "LES 5 ANNEAUX S.A."

La séance est ouverte sous la présidence de Madame Christel HENON, avocate, demeurant professionnellement à Luxembourg.

La Présidente désigne comme secrétaire Madame Marie-Noëlle REGARD, assistante juridique, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Alex WAES, retraité, demeurant à Bech-Kleinmacher.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées.

Le Président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1) Modification de l'objet de la Société afin de donner à l'article 4 des statuts la teneur suivante:

" **Art. 4.** La société a pour objet la vente de boissons, l'organisation d'évènements permettant la promotion et la vente de boissons.

La société a en outre pour objet l'exploitation d'agences hippiques; elle pourra par conséquent accepter tout pari sur course et épreuve hippique luxembourgeoise et étrangère, et en redistribuer les gains.

Dans le cadre de son activité, la société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

Elle pourra effectuer toutes opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières se rapportant directement ou indirectement à l'objet ci-dessus et susceptibles d'en faciliter l'extension ou le développement."

2) Changement de la dénomination de la Société en "ParisLux" et modification afférente de l'article 1^{er} des statuts.

3) Transfert du siège social de Dudelage à L-5405 Bech-Kleinmacher, 56, route du Vin, et modification afférente du premier alinéa de l'article 3 des statuts.

4) Nominations statutaires.

5) Divers.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide:

- de modifier l'objet social et d'adopter en conséquence pour l'article 4 des statuts la teneur comme ci-avant reproduite dans l'ordre du jour sous le point 1^{er}).

- de changer la dénomination de la société en "ParisLux" et de modifier en conséquence l'article 1^{er} des statuts comme suit:

" **Art. 1^{er}** . Il existe une société anonyme luxembourgeoise sous la dénomination de "ParisLux"

- de transférer le siège social de Dudelage à L-5405 Bech-Kleinmacher, 56, route du Vin, et de modifier en conséquence le premier alinéa de l'article 3 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

" **Art. 3. (premier alinéa).** Le siège social est établi à Bech-Kleinmacher."

Deuxième résolution

L'assemblée accepte la démission de Madame Véronique DHERBOMEZ de ses fonctions d'administrateur-délégué et administrateur de la Société et lui donne décharge pleine et entière pour l'exécution de son mandat.

Troisième résolution

L'assemblée décide, suite au déménagement des administrateurs Monsieur Roger WAES et de Madame Jeannine BONGERS, de modifier leur adresse auprès du Registre de Commerce et des Sociétés comme suit: B-9190 Stekene, Nieuwdorp 11, (Belgique).

Quatrième résolution

L'assemblée décide de nommer comme nouveaux administrateurs de la Société:

- Monsieur Alex WAES, retraité, né à Deurne, Anvers, (Belgique), le 16 juillet 1968, demeurant à L-5405 Bech-Kleinmacher, 56, route du Vin, et

- Monsieur Antonio ROJAS ESPINOSA, sans état, né à Pya-Pueblonuevo - Cordoba (Espagne), le 1^{er} janvier 1948, demeurant à L-5651 Mondorf-les-Bains, 3, rue de la Libération.

Monsieur Antonio ROJAS ESPINOSA est également nommé à la fonction de directeur technique, avec pouvoir d'engager la Société par sa seule signature.

Les mandats des administrateurs et du directeur technique ainsi nommés prendront fin avec les mandats des autres administrateurs en fonction, à savoir le 13 janvier 2012.

Réunion du conseil d'administration

Les membres du conseil d'administration présents ou représentés, délibérant valablement, nomment Monsieur Alex WAES, préqualifié, à la fonction d'administrateur-délégué de la Société.

55440

Frais

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la société en raison des présentes s'élève approximativement à sept cent cinquante euros.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passée à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par nom, prénoms usuels, états et demeures, ils ont tous signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: HENON; REGARD; WAES - J. SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 4 avril 2008, Relation GRE/2008/1515. — Reçu douze euros 12,-.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 15 avril 2008.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2008053281/231/95.

(080059136) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2008.

NTR Lux Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 126.914.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 avril 2008.

Paul FRIEDERS

Notaire

Référence de publication: 2008053052/212/12.

(080058330) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2008.

Carmela S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 122.823.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 mai 2007.

Paul FRIEDERS

Notaire

Référence de publication: 2008053053/212/12.

(080058553) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2008.

LGI, Société Anonyme.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 17, boulevard Roosevelt.

R.C.S. Luxembourg B 31.757.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 avril 2008.

Henri HELLINCKX

Notaire

Référence de publication: 2008053054/242/12.

(080058250) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2008.
